



COMMUNE DE SAINTE-ODE

ARRONDISSEMENT DE BASTOGNE
PROVINCE DE LUXEMBOURG
ROYAUME DE BELGIQUE

Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 28 mars 2024

Présents :

Mme Andréa DUPLICY, Conseillère - Présidente;
M. Pierre PIRARD, Bourgmestre;
M. Christophe THIRY, M. Jean-Pol MISSON, Mme Catherine POOS, Échevins;
Mme Laurence HENROTTE, Présidente du CPAS;
M. Joël TANGHE, Mme Marie DESSE, M. Loïc ZABUS, Mme Elisabeth LEBAILLY, M. Johnny MACOIR, Conseillers;
Mme Charlotte LEDUC, Directrice générale;

OBJET : Plan communal de développement rural - Rapport annuel 2023

Réf. Directrice générale - Cle

Le Conseil communal, en séance publique,

Vu l'article L1122-30 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu le décret du 11 avril 2014 relatif au développement rural ;

Vu l'arrêt du Gouvernement wallon du 12 juin 2014 portant exécution du décret du 11 avril 2014 relatif au développement rural et abrogeant l'arrêté de l'Exécutif régional wallon du 20 novembre 1991 portant exécution du décret du 6 juin 1991 relatif au développement rural ;

Vu l'arrêté ministériel du 10 septembre 2021 relatif à l'octroi de subvention par voie de convention pour la réalisation des projets inscrits dans les programmes de développement rural (PCDR) ;

Considérant que les Communes bénéficiant de conventions de développement rural ont l'obligation de dresser annuellement un rapport sur l'état d'avancement de leur opération de développement rural ;

Considérant que ce rapport doit être approuvé par le conseil communal et transmis pour le 31 mars de chaque année ;

Vu l'approbation par la Commission locale de développement rural du rapport 2023 le 29 février 2024;

DECIDE : A main levée et à l'unanimité

Article 1 : D'approuver le rapport annuel 2023 relatif au développement rural reprenant les annexes 1 à 5;


Article 2 : Le rapport et les annexes seront transmis pour 31 mars 2023 à la Direction du Développement rural et au Cabinet du Ministre ayant la Ruralité dans ses attributions.

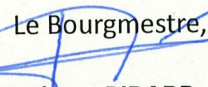
Par le Conseil,

La Directrice générale,
(s) **Charlotte LEDUC**

La Conseillère - Présidente,
(s) **Andréa DUPLICY**

Pour extrait conforme :

La Directrice générale,

Charlotte LEDUC


Le Bourgmestre,
Pierre PIRARD

ANNEXE 3: TABLEAU RAPPORT COMPTABLE ET FONCTIONNEMENT D'UN PROJET TERMINE (Décompte final < 10 ans).

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Décompte final	
			Montant	Date approbation par la RW
2009	PCDR classique	A09/1 : TILLET : aménagement de la maison de village et de ses abords	668.117,42 €	10.09.2020

Etat du patrimoine :		
Le bien est-il toujours propriété communale ?	Oui	Non
Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous		
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le/la Ministre de l'acte de vente		
Montant de la vente		
Modalités de réaffectation du montant de la vente		

Le bien est-il loué ?	Oui	Non	
Si le patrimoine est loué¹ à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.			
Date d'approbation de la convention de location par le/la Ministre (article 3 de la convention)			
Recettes et charges			
Recettes générées par l'exploitation du patrimoine	Type : locations pour fêtes privées	Montant annuel	5.920,00 €
Charges liées à l'exploitation du patrimoine	Type : Chauffage, électricité, eau, Internet, frais divers sur bâtiment	Montant annuel	9.585,84 €
	Type : Frais de personnel de nettoyage et gestion salle	Montant annuel	9.360,00 €

¹ Il s'agit de location permanente du patrimoine de type logements, ateliers ruraux.

Bénéfices ² = recettes moins charges	Montant annuel	- 13.025,84 €
Réaffectation des bénéfices		

Fonctionnement du projet et utilisation du bien ³	
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	Fêtes privées, conférence, manifestations communales, scolaires, occupation d'une salle par les personnes âgées, par le club des jeunes du village, maison de jeunes, ...
Impact des activités (emploi, attractivité, inclusion sociale, promotion...)	Gestion de la salle : 2 heures par semaine (personnel communal)
	Nettoyage de la salle : 4 heures par semaine (personnel communal)
	Développement d'activités de la Maison des Jeunes (MJ CRAB)

² En cas de bénéfices, la commune s'engage à réaffecter ceux-ci vers d'autres projets ou actions du PCDR et établit une déclaration sur l'honneur en ce sens.

³ A titre d'exemple

Ateliers ruraux : type d'entreprise, impact sur la création d'emploi, ...

Maisons de village : nature et fréquence des manifestations et activités menées, participation, création de nouvelles associations, effet sur la dynamique de la population résidentielle de la commune, ...

Maison multiservices : nature des services mis à disposition et des activités, fréquentation, emplois créés

Espace publics de convivialité : lieu d'activités de manifestations, attractivité de la commune et création indirecte d'emploi/ de nouvelles activités (commerce,...)

M7.4 du PwDR 2014-2020 : Construction d'espaces multifonctionnels, modulables et polyvalents : l'occupation du bien, le fonctionnement du projet, les actions déployées, les résultats acquis, bâtiment non exploité à des fins commerciales, diversité des activités (3 activités /4 secteurs : socio récréatif, culturel, service, promotion des ressources locales) et l'état actualisé des indicateurs obligatoire et de suivi mentionnés au point 15.2 de l'AM d'octroi

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Décompte final	
			Montant	Date approbation par la RW
2010	PCDR classique	A10/1 : HOUMONT : aménagement du centre du village et des abords de la maison de village	184.938,60 €	09.09.2016

Etat du patrimoine :		
Le bien est-il toujours propriété communale ?	Oui	Non
Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous		
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le/la Ministre de l'acte de vente		
Montant de la vente		
Modalités de réaffectation du montant de la vente		

Le bien est-il loué ?	Oui	Non	
Si le patrimoine est loué⁴ à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.			
Date d'approbation de la convention de location par le/la Ministre (article 3 de la convention)			
Recettes et charges SANS OBJET			
Recettes générées par l'exploitation du patrimoine	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
Charges liées à l'exploitation du patrimoine	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
Bénéfices⁵ = recettes moins charges	Montant annuel		

⁴ Il s'agit de location permanente du patrimoine de type logements, ateliers ruraux.

⁵ En cas de bénéfices, la commune s'engage à réaffecter ceux-ci vers d'autres projets ou actions du PCDR et établit une déclaration sur l'honneur en ce sens.

Réaffectation des bénéfices	
------------------------------------	--

Fonctionnement du projet et utilisation du bien ⁶	
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	Organisation d'évènements de plein air à proximité de la maison de village
	Places de parking pour le centre du village
Impact des activités (emploi, attractivité, inclusion sociale, promotion...)	

⁶ A titre d'exemple

Ateliers ruraux : type d'entreprise, impact sur la création d'emploi, ...

Maisons de village : nature et fréquence des manifestations et activités menées, participation, création de nouvelles associations, effet sur la dynamique de la population résidentielle de la commune, ...

Maison multiservices : nature des services mis à disposition et des activités, fréquentation, emplois créés

Espace publics de convivialité : lieu d'activités de manifestations, attractivité de la commune et création indirecte d'emploi/ de nouvelles activités (commerce,...)

M7.4 du PwDR 2014-2020 : Construction d'espaces multifonctionnels, modulables et polyvalents : l'occupation du bien, le fonctionnement du projet, les actions déployées, les résultats acquis, bâtiment non exploité à des fins commerciales, diversité des activités (3 activités /4 secteurs : socio récréatif, culturel, service, promotion des ressources locales) et l'état actualisé des indicateurs obligatoire et de suivi mentionnés au point 15.2 de l'AM d'octroi

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Décompte final	
			Montant	Date approbation par la RW
2013	PCDR classique	A13/1 : Construction d'une maison rurale et aménagement de ses abords à LAVACHERIE	1.615.265,25 €	

Etat du patrimoine :		
Le bien est-il toujours propriété communale ?	Oui	Non
Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous		
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le/la Ministre de l'acte de vente		
Montant de la vente		
Modalités de réaffectation du montant de la vente		

Le bien est-il loué ?	Oui	Non	
Si le patrimoine est loué⁷ à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.			
Date d'approbation de la convention de location par le/la Ministre (article 3 de la convention)			
Recettes et charges			
Recettes générées par l'exploitation du patrimoine	Type : locations pour fêtes privées	Montant annuel	4.560,00 €
Charges liées à l'exploitation du patrimoine	Type : Chauffage, électricité, eau, Internet, frais divers sur bâtiment	Montant annuel	15.073,32 €
	Type : Frais de personnel de nettoyage et gestion salle	Montant annuel	10.920,00 €
Bénéfices⁸ = recettes moins charges		Montant annuel	-21.433,42 €

⁷ Il s'agit de location permanente du patrimoine de type logements, ateliers ruraux.

⁸ En cas de bénéfices, la commune s'engage à réaffecter ceux-ci vers d'autres projets ou actions du PCDR et établit une déclaration sur l'honneur en ce sens.

Réaffectation des bénéfices	
------------------------------------	--

Fonctionnement du projet et utilisation du bien ⁹	
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	Fêtes privées, conférence, manifestations communales, scolaires, occupation d'une salle par les personnes âgées, par le club des jeunes du village, maison de jeunes, ...
Impact des activités (emploi, attractivité, inclusion sociale, promotion...)	Gestion de la salle : 2 heures par semaine (personnel communal)
	Nettoyage de la salle : 4 heures par semaine (personnel communal)
	Développement d'activités de la Maison des Jeunes (MJ CRAB)

⁹ A titre d'exemple

Ateliers ruraux : type d'entreprise, impact sur la création d'emploi, ...

Maisons de village : nature et fréquence des manifestations et activités menées, participation, création de nouvelles associations, effet sur la dynamique de la population résidentielle de la commune, ...

Maison multiservices : nature des services mis à disposition et des activités, fréquentation, emplois créés

Espace publics de convivialité : lieu d'activités de manifestations, attractivité de la commune et création indirecte d'emploi/ de nouvelles activités (commerce,...)

M7.4 du PwDR 2014-2020 : Construction d'espaces multifonctionnels, modulables et polyvalents : l'occupation du bien, le fonctionnement du projet, les actions déployées, les résultats acquis, bâtiment non exploité à des fins commerciales, diversité des activités (3 activités /4 secteurs : socio récréatif, culturel, service, promotion des ressources locales) et l'état actualisé des indicateurs obligatoire et de suivi mentionnés au point 15.2 de l'AM d'octroi

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Décompte final	
			Montant	Date approbation par la RW
2015	PCDR classique	A15/1 : Aménagement de la place Sainte-Mère-Eglise à AMBERLOUP	900.970,52 €	

Etat du patrimoine :		
Le bien est-il toujours propriété communale ?		Oui Non
Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous		
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le/la Ministre de l'acte de vente		
Montant de la vente		
Modalités de réaffectation du montant de la vente		

Le bien est-il loué ?		Oui	Non
Si le patrimoine est loué ¹⁰ à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.			
Date d'approbation de la convention de location par le/la Ministre (article 3 de la convention)			
Recettes et charges SANS OBJET			
Recettes générées par l'exploitation du patrimoine	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
Charges liées à l'exploitation du patrimoine	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
Bénéfices ¹¹ = recettes moins charges		Montant annuel	

¹⁰ Il s'agit de location permanente du patrimoine de type logements, ateliers ruraux.

¹¹ En cas de bénéfices, la commune s'engage à réaffecter ceux-ci vers d'autres projets ou actions du PCDR et établit une déclaration sur l'honneur en ce sens.

Réaffectation des bénéfices	
------------------------------------	--

Fonctionnement du projet et utilisation du bien ¹²	
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	Organisation d'évènements de plein air, marchés du terroirs, ...
	Places de parking pour le centre du village et point BPOST, magasin de seconde main, équipements sportifs
Impact des activités (emploi, attractivité, inclusion sociale, promotion...)	

¹² A titre d'exemple

Ateliers ruraux : type d'entreprise, impact sur la création d'emploi, ...

Maisons de village : nature et fréquence des manifestations et activités menées, participation, création de nouvelles associations, effet sur la dynamique de la population résidentielle de la commune, ...

Maison multiservices : nature des services mis à disposition et des activités, fréquentation, emplois créés

Espace publics de convivialité : lieu d'activités de manifestations, attractivité de la commune et création indirecte d'emploi/ de nouvelles activités (commerce,...)

M7.4 du PwDR 2014-2020 : Construction d'espaces multifonctionnels, modulables et polyvalents : l'occupation du bien, le fonctionnement du projet, les actions déployées, les résultats acquis, bâtiment non exploité à des fins commerciales, diversité des activités (3 activités /4 secteurs : socio récréatif, culturel, service, promotion des ressources locales) et l'état actualisé des indicateurs obligatoire et de suivi mentionnés au point 15.2 de l'AM d'octroi

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Décompte final	
			Montant	Date approbation par la RW
	PCDR classique PDR 2000-2006 Phasing out objectif 1 2000-2006 PwDR 2007-2013 ¹³ PwDR 2014-2020 : Mesure 7.4			

Etat du patrimoine :		
Le bien est-il toujours propriété communale ?	Oui	Non
Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous		
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le/la Ministre de l'acte de vente		
Montant de la vente		
Modalités de réaffectation du montant de la vente		

Le bien est-il loué ?		Oui	Non
Si le patrimoine est loué¹⁴ à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.			
Date d'approbation de la convention de location par le/la Ministre (article 3 de la convention)			
Recettes et charges			
Recettes générées par l'exploitation du patrimoine	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
Charges liées à l'exploitation du patrimoine	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	

¹³ Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

¹⁴ Il s'agit de location permanente du patrimoine de type logements, ateliers ruraux.

Bénéfices ¹⁵ = recettes moins charges	Montant annuel
Réaffectation des bénéfices	

Fonctionnement du projet et utilisation du bien ¹⁶	
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	
Impact des activités (emploi, attractivité, inclusion sociale, promotion...)	

¹⁵ En cas de bénéfices, la commune s'engage à réaffecter ceux-ci vers d'autres projets ou actions du PCDR et établit une déclaration sur l'honneur en ce sens.

¹⁶ A titre d'exemple

Ateliers ruraux : type d'entreprise, impact sur la création d'emploi, ...

Maisons de village : nature et fréquence des manifestations et activités menées, participation, création de nouvelles associations, effet sur la dynamique de la population résidentielle de la commune, ...

Maison multiservices : nature des services mis à disposition et des activités, fréquentation, emplois créés

Espace publics de convivialité : lieu d'activités de manifestations, attractivité de la commune et création indirecte d'emploi/ de nouvelles activités (commerce,...)

M7.4 du PwDR 2014-2020 : Construction d'espaces multifonctionnels, modulables et polyvalents : l'occupation du bien, le fonctionnement du projet, les actions déployées, les résultats acquis, bâtiment non exploité à des fins commerciales, diversité des activités (3 activités /4 secteurs : socio récréatif, culturel, service, promotion des ressources locales) et l'état actualisé des indicateurs obligatoire et de suivi mentionnés au point 15.2 de l'AM d'octroi

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Décompte final	
			Montant	Date approbation par la RW
2018	PCDR classique	A18/1 : Aménagement d'un chemin de liaison entre AMBERLOUP et LAVACHERIE	531.440,01 €	

Etat du patrimoine :				
Le bien est-il toujours propriété communale ?		<table border="1"> <tr> <td>Oui</td> <td>Non</td> </tr> </table>	Oui	Non
Oui	Non			
Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous				
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le/la Ministre de l'acte de vente				
Montant de la vente				
Modalités de réaffectation du montant de la vente				

Le bien est-il loué ?		Oui	Non
Si le patrimoine est loué ¹⁷ à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.			
Date d'approbation de la convention de location par le/la Ministre (article 3 de la convention)			
Recettes et charges SANS OBJET			
Recettes générées par l'exploitation du patrimoine	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
Charges liées à l'exploitation du patrimoine	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
Bénéfices ¹⁸ = recettes moins charges		Montant annuel	

¹⁷ Il s'agit de location permanente du patrimoine de type logements, ateliers ruraux.

¹⁸ En cas de bénéfices, la commune s'engage à réaffecter ceux-ci vers d'autres projets ou actions du PCDR et établit une déclaration sur l'honneur en ce sens.

Réaffectation des bénéfices	
------------------------------------	--

Fonctionnement du projet et utilisation du bien ¹⁹	
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	Balades
Impact des activités (emploi, attractivité, inclusion sociale, promotion...)	

¹⁹ A titre d'exemple

Ateliers ruraux : type d'entreprise, impact sur la création d'emploi, ...

Maisons de village : nature et fréquence des manifestations et activités menées, participation, création de nouvelles associations, effet sur la dynamique de la population résidentielle de la commune, ...

Maison multiservices : nature des services mis à disposition et des activités, fréquentation, emplois créés

Espace publics de convivialité : lieu d'activités de manifestations, attractivité de la commune et création indirecte d'emploi/ de nouvelles activités (commerce,...)

M7.4 du PwDR 2014-2020 : Construction d'espaces multifonctionnels, modulables et polyvalents : l'occupation du bien, le fonctionnement du projet, les actions déployées, les résultats acquis, bâtiment non exploité à des fins commerciales, diversité des activités (3 activités /4 secteurs : socio récréatif, culturel, service, promotion des ressources locales) et l'état actualisé des indicateurs obligatoire et de suivi mentionnés au point 15.2 de l'AM d'octroi

ANNEXE 4 : RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL ET DE SES GT

Année de l'installation de la CLDR	Année d'approbation du Règlement d'ordre intérieur	Dernière date de la modification de composition de la CLDR ¹	Dernière date de modification du Règlement d'ordre intérieur ²
2022	2022 en CLDR – 2023 au CC	21/11/2022	15/12/2022 en CLDR – 25/01/2023 au CC
Date des réunions de CLDR et Groupes de Travail durant l'année écoulée ³	19/01/2023 - CLDR	Nombre de présents	17 présents – 3 excusés
	09/02/2023 - CLDR		16 présents – 5 excusés
	16/03/2023 - CLDR		17 présents – 5 excusés
	13/04/2023 - CLDR		17 présents – 4 excusés
	25/05/2023 - CLDR		15 présents – 5 excusés
	08/06/2023 - CLDR		11 présents – 9 excusés
	22/06/2023 - CLDR		17 présents – 3 excusés
	28/09/2023 - CLDR		17 présents – 2 excusés
	16/10/2023 - GT Nature		6 présents
Réflexion sur l'opération de développement rural			

¹ Merci de joindre en annexe la délibération du conseil communal approuvant la modification de la composition de la CLDR (si changement <50% pendant l'année écoulée). Dans le cas d'un changement de composition de plus de 50%, merci d'utiliser le formulaire 3 disponible sur le guichet des pouvoirs locaux.

² Merci de joindre en annexe le ROI approuvé accompagné de la délibération du conseil communal (si changement pendant l'année écoulée).

³ Merci de joindre en annexe les PV des réunions de la CLDR et GT. Si moins de 4 réunions ont été organisées sur l'année, merci de fournir une justification.

	<p>La Commission locale de Développement rural - composée de 24 membres - prend ses fonctions fin 2022 et se réunit à 8 reprises en 2023. D'un commun accord, le Collège communal, l'auteur de PCDR, les membres de la CLDR et les agents de développement se sont engagés à adopter un rythme de croisière soutenu pour élaborer ce nouveau PCDR. La grande gagnante de ce challenge est sans nul doute la dynamique citoyenne. En effet, le taux de participation en CLDR est proche de 70% et la motivation à poursuivre avec la mise en œuvre des projets et actions du PCDR est intacte, voire même renforcée par l'impatience !</p> <p>L'un des secrets de cette ODR menée à un rythme intense est avant tout d'élaborer un planning sur le long terme avec les différents partenaires. Les membres de la CLDR ont donc connaissance - depuis la mise en place de la Commission - qu'ils s'engagent pour travailler durant 6 mois sur un gros dossier et se mobilisent au maximum à chaque réunion mensuelle. De leur côté, les agents de développement ont veillé à installer un climat de confiance et de travail efficaces et agréables en misant sur l'apport de méthodologies ludiques et pédagogiques.</p> <p>C'est donc bien le fruit d'un travail collectif citoyen assidu qui a été présenté au Pôle Aménagement du Territoire le 15 décembre 2023. L'avis du PAT étant positif, la commune et ses citoyens attendent l'approbation du PCDR par le Gouvernement wallon.</p> <p>L'environnement étant une thématique importante à Sainte-Ode, la FRW a proposé de mettre en place sans attendre un « Groupe Nature ». C'est ainsi qu'une première rencontre a été organisée le 16 octobre, couplant conférence sur l'agroforesterie, information sur les actions menées et à mener dans le cadre de l'appel à projets BiodiverCité et constitution du Groupe Nature.</p>
--	--

Propositions de projets à entreprendre	
Numéro fiche-projet	M-P1
Intitulé du projet	Création d'espaces de loisirs extérieurs dans les villages
Priorité du projet	Lot 1
Calendrier d'exécution	2024





COMMUNE DE SAINTE-ODE

ARRONDISSEMENT DE BASTOGNE
PROVINCE DE LUXEMBOURG
ROYAUME DE BELGIQUE

Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 25 janvier 2023

Présents :

Mme Andréa DUPLICY, Conseillère - Présidente;
M. Pierre PIRARD, Bourgmestre;
M. Christophe THIRY, M. Jean-Pol MISSON, Mme Catherine POOS, Échevins;
Mme Laurence HENROTTE, Présidente du CPAS;
M. Joël TANGHE, Mme Marie DESSE, M. Loïc ZABUS, Mme Elisabeth LEBAILLY, M. Johnny MACOIR, Conseillers;
Mme Charlotte LEDUC, Directrice générale;

OBJET : Règlement d'ordre intérieur pour la Commission locale de développement rural

Réf. Service Travaux - Environnement - CLe

Le Conseil communal, en séance publique,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu le décret du 11 avril 2014 relatif au développement rural ;

Vu l'arrêté ministériel du 12 février 2021 approuvant le modèle type de Règlement d'ordre intérieur (ROI) des commissions locales de développement rural (CLDR) ;

Vu la décision du Conseil communal du 21 novembre 2022 désignant les membres de la Commission locale de développement rural (CLDR) ;

Vu l'approbation le 15 décembre 2022 par la CLDR du projet de règlement d'ordre intérieur de la Commission ;

ARRÊTE: A main levée et à l'unanimité

Titre Ier - Dénomination - Objet - Siège - Durée

Art.1

Conformément au décret de la Région Wallonne du 11 avril 2014 relatif au Développement Rural : chapitre II, articles 5 et 6, une Commission locale de développement rural est créée par le Conseil communal de la commune de Sainte-Ode en date du 21 novembre 2022.

Art.2

Les missions de la Commission locale de développement rural sont :

- Durant l'entièreté de l'Opération de Développement Rural (ODR),
 - D'assurer l'information, la consultation et la concertation entre les parties intéressées, c'est-à-dire notamment, l'autorité communale, les associations locales et la population de la commune et de tenir compte réellement du point de vue des habitants. A ce titre, ses membres sont chargés de faire écho dans leur milieu aux débats de la CLDR et aussi de recueillir l'avis de leurs concitoyens.
 - De coordonner les groupes de travail qu'elle met en place.
- Durant la période d'élaboration du Programme Communal de Développement Rural (PCDR),

- De préparer avec l'encadrement de son organisme accompagnateur et de l'auteur de programme communal de développement rural, l'avant-projet de programme communal de développement rural qui sera soumis au Conseil communal qui est seul maître d'œuvre.
- Durant la période de mise en œuvre du PCDR,
 - De suivre et participer à l'état d'avancement des différents projets et actions du PCDR et de faire des propositions de projets à poursuivre ou à entreprendre.
 - De proposer au Collège communal des demandes de conventions en développement rural ou autres voies de subventionnement pour le financement de projets.
 - De participer à l'actualisation des fiches projets lors des demandes de convention
 - D'assurer l'évaluation de l'ODR.
 - D'établir, au plus tard le 1er mars de chaque année, un rapport sur son fonctionnement et sur l'état d'avancement de l'Opération de Développement Rural. Ce rapport est remis à l'autorité communale qui le transmettra le 31 mars au plus tard au Ministre ayant le développement rural dans ses attributions.

Art.3

Le siège de la Commission locale de développement rural est établi à l'Administration communale de Sainte-Ode.

Art.4

La Commission locale de développement rural est constituée pour la durée de l'Opération de Développement Rural.

Titre II - Des membres

Art.5

Le Bourgmestre ou son représentant préside la Commission locale de développement rural, il est comptabilisé dans le quart communal.

Art.6

Sont considérés comme membres, outre les personnes citées dans l'annexe numérotée et datée, toutes personnes admises comme telles par le Conseil communal, sur proposition annuelle, de la Commission (dans le cadre du rapport annuel).

La Commission se compose de 10 membres effectifs au moins et de 30 membres effectifs au plus (ainsi qu'un nombre égal de membres suppléants) dont un quart des membres effectifs et suppléants peut être désigné au sein du Conseil Communal.

La Commission est représentative de l'ensemble de la population de la commune. En dehors du quart communal, les autres membres sont désignés parmi des personnes représentatives des milieux associatifs, politique, économique, social et culturel de la commune et des différents villages ou hameaux qui la composent, en tenant compte des classes d'âge de sa population. La Commission visera également un équilibre de genre. :

Assistent de droit aux séances de la CLDR et y ont voix consultative (article 8 du décret) :

- Le représentant de la Direction du Développement Rural du Service Public de Wallonie ;
- Le représentant de l'organisme chargé de l'accompagnement.

Les candidats non retenus lors de la sélection précédente constitueront une réserve (ordre de priorité en fonction de la chronologie des candidatures et de leur représentativité géographique ou autre) pour la prochaine révision de la composition de la CLDR et seront interrogés en cas de place vacante.

Art.7

La liste des membres reprise en annexe n'est pas définitive.

- Tout membre est libre de se retirer en le notifiant par lettre au Président. Cette démission deviendra effective à dater de la réception de la lettre.

- Toute personne peut poser sa candidature en adressant sa demande par lettre au Président. La Commission se prononcera annuellement, lors de l'examen et de l'approbation de son rapport annuel, sur la proposition d'admission des candidats à faire valider au Conseil communal.
- Un registre des présences sera tenu par le secrétariat. Sur base de celui-ci, lors de l'élaboration du rapport annuel,
 - Le Président interrogera par courrier le(s) membre(s) non excusé (s) et les membres absent(s) excusé(s) à un minimum de trois réunions successives sur leur intention ou non de poursuivre leur mandat. Si aucune réponse n'est adressée au Président dans les 10 jours ouvrables, la démission sera effective ;
 - Les membres absents ou excusés sans motif valable à plus de 75% des réunions tenues sur 2 années consécutives seront jugés démissionnaires d'office ;
 - Les démissions seront actées lors de la réunion de la Commission consacrée au rapport annuel.

Art.8

Le secrétariat de la Commission locale de développement rural de Sainte-Ode sera assuré par l'organisme accompagnateur ou par l'agent relais local.

Art.9

L'animation de la Commission locale de développement rural de Sainte-Ode sera assuré par l'organisme accompagnateur, par l'agent relais local ou encore par un membre de la Commission.

Art.10

Les membres de la Commission locale de développement rural ne peuvent entreprendre des actions au nom des groupes de travail ou de la Commission sans l'accord préalable de la Commission locale de développement rural.

Titre III – Fonctionnement

Art.11

La Commission locale de développement rural se réunit chaque fois que l'Opération de Développement Rural le requiert. La Commission est tenue de se réunir un minimum de quatre fois par an. L'ensemble des membres, effectifs et suppléants, sont convoqués de plein droit aux réunions de la Commission et y ont les mêmes prérogatives dont notamment le droit de vote.

Art.12

Le Président, d'initiative ou à la demande d'1/3 des membres inscrits, convoque les membres par écrit ou par courrier électronique (en cas d'accord du membre) au moins 10 jours ouvrables avant la date de réunion.

Art.13

La convocation mentionne l'ordre du jour dont les différents points sont établis par le Président ou à la demande d'un ou plusieurs membres de la Commission. Seuls ces points seront l'objet de prises de décisions.

Un point divers sera systématiquement inscrit à l'ordre du jour.

Tout membre empêché d'assister à une réunion de la CLDR doit en avvertir prioritairement le Président ou le secrétaire.

Art.14

Le Président ouvre et clôture les réunions, conduit les débats. Il veille au respect du présent règlement. En cas d'absence du Président, l'assemblée désigne un autre membre qui présidera la réunion.

Art. 15

Un rapporteur désigné parmi les membres de la Commission se charge de la rédaction du procès-verbal.

Art.16

Le secrétaire assiste le Président, transmet au Président et à l'administration communale le projet de procès-verbal de la réunion. Celle-ci se chargera de le transmettre au Collège, aux membres de la Commission et aux experts extérieurs lors de l'envoi de la convocation de la réunion suivante.

Selon les souhaits exprimés par les membres, les envois se font sous format papier ou informatique.

Le secrétaire conserve les archives de la Commission. Il est chargé de la gestion journalière de celle-ci. Les rapports et avis de la Commission locale de développement rural sont consignés dans un registre qui peut être consulté à l'Administration communale et sur le site internet de la commune.

Art.17

À l'ouverture de chaque séance, le procès-verbal de la séance précédente est soumis à l'approbation de la Commission. Il est signé par le Président et le secrétaire de séance.

Art.18

Pour pouvoir valider une décision, un quorum de participation de 50% des membres de la CLDR ne faisant pas partie du quart communal est requis. Si le quorum n'est pas atteint, les débats pourront avoir lieu mais la décision sera reportée à la séance de la CLDR suivante qui sera convoquée, dans les 15 jours, avec le même ordre du jour. Dans ces conditions, la décision pourra être validée quel que soit le nombre de personnes présentes.

Art.19

Les propositions de la Commission à l'autorité communale sont déposées suivant la règle du consensus. Toutefois en cas de blocage, un vote peut être organisé à la majorité simple des membres présents. En cas de parité, la voix du Président ou de son représentant est prépondérante.

Art.20

Les séances de la CLDR ne sont pas publiques. Toutefois en cas de besoin, la Commission peut inviter, avec l'accord du Président, des personnes extérieures dont elle désire recueillir l'avis. Ces personnes peuvent alors participer aux débats mais ne possèdent pas le droit de vote.

Art.21

Un membre de la Commission ne peut participer à un vote concernant des objets auxquels il a un intérêt particulier à titre privé.

Titre IV – Respect de la vie privée

Art.22

Les membres de la CLDR acceptent que les images prises en cours de réunions ou d'événements puissent être utilisées par la Commune pour des articles, présentations, annonces ... découlant de l'Opération de développement rural. Tout membre de la CLDR peut faire valoir son droit à l'image et s'opposer à cette utilisation en envoyant par écrit au Président de la CLDR une lettre stipulant qu'il refuse l'utilisation des images le représentant. En application du RGPD, les données personnelles des membres de la CLDR ne seront utilisées par la commune que dans le cadre de l'opération de développement rural. Tout membre dispose d'un droit d'accès, de rectification ou d'effacement de ses données personnelles. Pour cela, il adressera un écrit au Président de la CLDR.

Titre V – Divers

Art.23

Les membres de la Commission reçoivent chacun un exemplaire du présent règlement. Chaque membre peut consulter les archives de la Commission sur simple demande à l'agent relais communal. Ces dernières seront mises en ligne sur le site internet communal.

Art.24

Le présent règlement peut être modifié après inscription explicite à l'ordre du jour par la Commission.

Art.25

En cas de réclamation, la Ministre en charge de la ruralité représente l'instance de recours à laquelle il peut être fait appel.


Par le Conseil,

La Directrice générale,
(s) Charlotte LEDUC

Le Bourgmestre,
(s) Pierre PIRARD

Pour extrait conforme :

La Directrice générale,


Charlotte LEDUC

Le Bourgmestre,


Pierre PIRARD



CLDR DE SAINTE-ODE

Compte-rendu de la réunion du JEUDI 19 JANVIER 2023
Administration communale de Sainte-Ode

PRÉSENTS :

- Membres de la CLDR : Zohra Barkat, Dany Chisogne, Arnaud Coenen, Stéphanie Gillard, François Hatert, Laurence Henrotte, Nathalie Jaumain, Jean-François Lecocq, Jean-Paul Leonard, Jean-Pol Misson, Brigitte Mottet, Nicole Pierlot, Pierre Pirard, Catherine Poos, Sophie Raskin, Pierre-Christophe Stavaux, Christophe Thiry et Jean-François Winkin ;
- Bureau d'études Impact : Mary Genatzy ;
- Fondation rurale de Wallonie : Pierre-Emmanuel Gillard et Séverine Schonne

EXCUSÉS :

- Membres de la CLDR : Pierre-Christophe Stavaux, Sylvie Laurant et Virginie Pinson
- SPW ARNE/DDR, service extérieur du Développement rural : Bénédicte Jérouvelle

1) ACCUEIL

Le Président de la CLDR, Pierre Pirard, ouvre la séance et excuse les personnes qui n'ont pas pu être présentes.

2) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIÈRE RÉUNION

Le compte-rendu de la réunion de CLDR du 15 décembre 2022 est approuvé sans modification.

La FRW précise que le règlement d'ordre intérieur (ROI) de la CLDR sera soumis à l'approbation du Conseil communal du 25 janvier 2023 et que les comptes-rendus des réunions de CLDR seront mis en ligne, une fois validés par la CLDR, sur le site www.sainte-ode-odr.info - rubrique « Documents utiles ».

3) PRÉSENTATION DES MEMBRES

Lors de la réunion d'installation, chacun(e) a eu l'occasion de découvrir la diversité de profils composant la CLDR grâce à une animation ludique. Ce soir, la FRW propose d'apprendre à se connaître davantage en se prêtant à un jeu de présentation basé sur la méthode du speed-dating.

Le principe ?

Dans un 1^{er} temps, chaque participant reçoit un papier où est inscrit le nom d'un membre d'un duo ou d'un trio célèbre (exemple : je pêche Roméo... je dois trouver Juliette). L'objectif est de retrouver son binôme. Cette formule vise à composer des tandems aléatoires.



Laurent Raskin
Agent relais communal
Rue des Trois-Ponts, 46 6680 Sainte-Ode
061/21 04 51 - laurent.raskin@sainte-ode.be

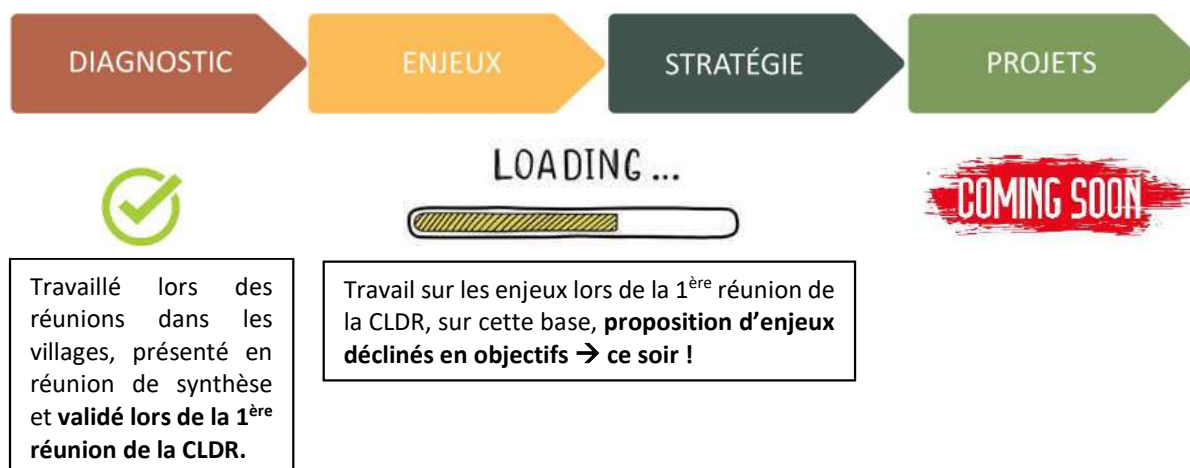


Pierre-Emmanuel Gillard et Séverine Schonne
Agents de Développement
Rue des Tilleuls, 1E 6900 Marloie
084/21 98 60 - famenne@frw.be

Dans un 2^{ème} temps, une fois les duos/trios recomposés, chacun(e) va se présenter à sa moitié (en 2 minutes) et la moitié devra ensuite présenter devant l'assemblée sa/son camarade de jeu (nom, âge, village, hobbies, etc.).

4) ÉLABORATION DU PCDR : ENJEUX ET OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT

Reprenons notre ligne du temps pour faire le point sur l'état d'avancement des réflexions :



Mais qu'est-ce qu'une bonne stratégie ?

La FRW propose un brainstorming à la CLDR pour qu'ensemble, les membres définissent ce qui caractérise une bonne stratégie de développement.

Conclusions : une bonne stratégie...

- Est spécifique au territoire de Sainte-Ode : basée sur les besoins des citoyens ;
- Concerne toutes les thématiques de la vie communale, vise un maximum de synergie entre les projets ;
- Concerne chacun des villages de la commune ;
- Intègre les principes du développement durable, anticipe ;
- Est ambitieuse mais réaliste ;
- Valorise les ressources locales (humaines, environnementales, patrimoniales...) et évite les projets inutiles ;
- Se projette sur le long terme (10 ans = durée maximale d'un PCDR) ;
- Est fédératrice pour l'identité communale et facilement appropriable par la population : stratégie claire, concise ;
- Est ouverte à une vision transcommunale ainsi qu'à des projets communs.

Présentation par le bureau d'études IMPACT

Sur base des apports des premières étapes de la consultation (consultation dans les villages, réunion de synthèse, rencontres personnes ressources) et de la réunion de CLDR de décembre, Mary Genatzky présente une pièce à casser d'enjeux déclinés en objectifs de développement.



Laurent Raskin
Agent relais communal
Rue des Trois-Ponts, 46 6680 Sainte-Ode
061/21 04 51 - laurent.raskin@sainte-ode.be



Pierre-Emmanuel Gillard et Séverine Schonne
Agents de Développement
Rue des Tilleuls, 1E 6900 Marloie
084/21 98 60 - famenne@frw.be

ENJEU 1 : LA PRÉSERVATION ET LA VALORISATION DES RESSOURCES NATURELLES, SUPPORTS À L'IMAGE DE MARQUE DU TERRITOIRE

Objectif 1 : Maintenir le haut niveau de qualité environnementale du territoire

Objectif 2 : Viser l'autonomie énergétique et rationaliser l'utilisation des ressources

Objectif 3 : Conforter un tourisme respectueux, vert et intégré

ENJEU 2 : LA CRÉATION D'UNE IDENTITÉ DU TERRITOIRE ET D'UN SENTIMENT D'APPARTENANCE À SAINTE-ODE

Objectif 1 : Fédérer le tissu associatif et culturel local

Objectif 2 : Consolider les liens sociaux et intergénérationnels

ENJEU 3 : LE DÉVELOPPEMENT DE SERVICES ET DE LA FILIÈRE ÉCONOMIQUE LOCALE, ADAPTÉS AU TERRITOIRE RURAL ET À L'ÉVOLUTION DE LA POPULATION

Objectif 1 : Favoriser l'accès au logement

Objectif 2 : Ancrer la dynamique des circuits-courts sur le territoire

Objectif 3 : Inciter à la création de services et d'équipements de proximité complémentaires

Travail de la CLDR sur cette proposition

Chacun a l'occasion de faire part de ses commentaires sur les enjeux et objectifs dégagés. Pour aider les membres de la CLDR, la FRW leur propose de mettre en lien la proposition du bureau d'études avec le brainstorming réalisé plus tôt dans la réunion sur ce qu'est, pour la CLDR, une bonne stratégie de développement.

Synthèse des remarques et débat :

1. L'objectif « Viser l'autonomie énergétique et rationaliser l'utilisation des ressources » semble trop ambitieux pour les membres. Quel pourrait être concrètement le rôle de la CLDR dans cet objectif ? D'autres formulations sont proposées : « Sensibiliser à l'autonomie énergétique et rationaliser l'utilisation des ressources » ou encore « Utiliser nos ressources naturelles au profit de l'ensemble de la population dans une optique d'autonomie énergétique ». Ce thème « énergie » pourrait être transversal au PCDR et constituer un fil rouge dans la mise en œuvre de chacun des projets.
2. L'objectif « Conforter un tourisme respectueux, vert et intégré » : la CLDR souhaite ajouter le terme « encadré » et précise qu'il faudra être attentif à bien localiser et garder sur le territoire les plus-values liées au tourisme.
3. L'objectif « Fédérer le tissu associatif et culturel local » deviendrait « Dynamiser le tissu associatif et culturel local ». Pour ne pas oublier la dimension « sportive », on pourrait reformuler ainsi : « Dynamiser le tissu associatif, sportif et culturel local ».
4. L'objectif « Ancrer la dynamique des circuits-courts sur le territoire » semble trop ambitieux aux yeux des membres. Ils estiment que la construction future d'un hall relais à Bastogne est déjà un grand pas vers cet ancrage et que l'ADL prend déjà en charge cette thématique. De plus, la crise actuelle atténue l'intérêt des consommateurs pour ce type de produits.
5. Il est mentionné que l'aspect « mobilité » n'est pas exprimé clairement dans un enjeu ou un objectif. La FRW explique que ce thème est sous-jacent à l'objectif « Inciter à la création de services et d'équipements de proximité complémentaires », ce qui semble convenir aux membres.



Laurent Raskin
Agent relais communal
Rue des Trois-Ponts, 46 6680 Sainte-Ode
061/21 04 51 - laurent.raskin@sainte-ode.be



Pierre-Emmanuel Gillard et Séverine Schonne
Agents de Développement
Rue des Tilleuls, 1E 6900 Marloie
084/21 98 60 - famenne@frw.be

6. L'aspect social de services destinés à tous n'est pas exprimé. Il est proposé de modifier l'objectif « Inciter à la création de services et d'équipements de proximité complémentaires » en « Inciter à la création de services et d'équipements de proximité complémentaires et inclusifs ».
7. Concernant l'enjeu de « développement de services de la filière économique locale, adaptés au territoire rural et à l'évolution de la population », il est précisé qu'il faut « Permettre l'accès des personnes âgées ou à mobilité réduite à la filière économique locale ».
8. Sur l'objectif lié au logement, il s'agit de le mener à bien dans une optique de mixité sociale et d'intégration (attention à la ghettoïsation).
9. Plusieurs remarques sont liées à des projets à mettre en œuvre dans le cadre des enjeux et objectifs proposés :
 - Organisation d'une grande manifestation rassemblant toutes les associations
 - Réunions récréatives entre les associations et les générations
 - Travailler la traversée d'Amberloup pour supprimer la « frontière » au milieu de la commune
 - Ne plus construire de salles de village supplémentaires
 - Accès à des terrains pour construire pour les locaux
 - Créer des logements tremplins
 - Créer des activités dans les églises
 - Agroforesterie
 - Communiquer sur les services existants, notamment en ce qui concerne les circuits courts

Ces projets seront ajoutés à la liste des projets déjà récoltés lors des consultations dans les villages ; liste qui sera encore étoffée grâce à l'appel à projets qui aura lieu du 10 février au 10 mars prochain.

Prochaines étapes

Lors de la CLDR prochaine (9 février), il s'agira de valider la stratégie (enjeux-objectifs) retravaillée sur base des apports en séance (cf. ci-dessus) et de préparer l'appel à projets pour récolter des idées complémentaires, des pistes concrètes pour atteindre ces objectifs de développement.

5) DIVERS

La séance se clôture par une seconde et dernière évaluation des membres de la CLDR sur le contenu et la dynamique des réunions.

Merci à toutes et tous de votre participation !

Pour la Fondation rurale de Wallonie,

Pierre-Emmanuel GILLARD et Séverine SCHONNE



Laurent Raskin
Agent relais communal
Rue des Trois-Ponts, 46 6680 Sainte-Ode
061/21 04 51 - laurent.raskin@sainte-ode.be



Pierre-Emmanuel Gillard et Séverine Schonne
Agents de Développement
Rue des Tilleuls, 1E 6900 Marloie
084/21 98 60 - famenne@frw.be



CLDR DE SAINTE-ODE

Compte-rendu de la réunion du JEUDI 9 FEVRIER 2023
Administration communale de Sainte-Ode

PRÉSENTS :

- Membres de la CLDR : Dany Chisogne, Sébastien Fourneau, Stéphanie Gillard, François Hatert, Laurence Henrotte, Nathalie Jaumain, Jean-François Lecocq, Jean-Paul Leonard, Jean-Pol Misson, Brigitte Mottet, Nicole Pierlot, Pierre Pirard, Catherine Poos, Sophie Raskin, Pierre-Christophe Stavaux, et Jean-François Winkin ;
- Fondation rurale de Wallonie : Pierre-Emmanuel Gillard et Séverine Schonne

EXCUSÉS :

- Membres de la CLDR : Zohra Barkat, Arnaud Coenen, Christophe Thiry, Virginie Pinson, Sylvie Laurant
- Bureau d'études Impact : Mary Genatzy et Stéphane Mottiaux

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIÈRE RÉUNION

Le compte-rendu de la réunion de CLDR du 19 janvier 2023 est approuvé sans modification. Le ROI de la CLDR ayant été approuvé lors du Conseil communal du 25/01/2023, il est joint - avec la délibération communale de composition de la CLDR - à ce compte rendu pour votre bonne information.

2) PRÉSENTATION ET APPROBATION DE LA STRATEGIE

Lors de la séance précédente, la CLDR a proposé des améliorations aux enjeux et objectifs de développement. Voici comment elles ont été prises en compte concrètement :

ENJEU 1 :		ENJEU 2 :			ENJEU 3 :	
La création d'une identité du territoire et d'un sentiment d'appartenance à Sainte-Ode		La préservation et la valorisation des ressources naturelles, supports à l'image de marque du territoire			Le développement de services et de la filière économique locale, adaptés au territoire rural et à l'évolution de la population	
Objectif 1.1 : <u>Dynamiser</u> le tissu associatif, <u>sportif</u> et culturel local	Objectif 1.2 : Consolider les liens sociaux et intergénérationnels	Objectif 2.1 : Maintenir le haut niveau de qualité environnementale du territoire	Objectif 2.2 : <u>Sensibiliser à l'utilisation rationnelle de l'énergie et aux énergies renouvelables</u>	Objectif 2.3 : Conforter un tourisme <u>encadré</u> , respectueux, vert et intégré	Objectif 3.1 : Favoriser l'accès au logement <u>intégré</u>	Objectif 3.2 : Inciter à la création de services et d'équipements de proximité complémentaires <u>et inclusifs</u>

➔ La CLDR valide cette stratégie comme base pour lancer l'appel à projets. L'objectif relatif à l'énergie est maintenu mais pourrait disparaître si aucun projet n'y correspond : en effet, les initiatives en la matière sont déjà nombreuses sur la commune et il s'agira d'avoir une attention accrue aux aspects énergétiques lors de la réalisation des projets concrets du PCDR.



Laurent Raskin
Agent relais communal
Rue des Trois-Ponts, 46 6680 Sainte-Ode
061/21 04 51 - laurent.raskin@sainte-ode.be



Pierre-Emmanuel Gillard et Séverine Schonne
Agents de Développement
Rue des Tilleuls, 1E 6900 Marloie
084/21 98 60 - famenne@frw.be

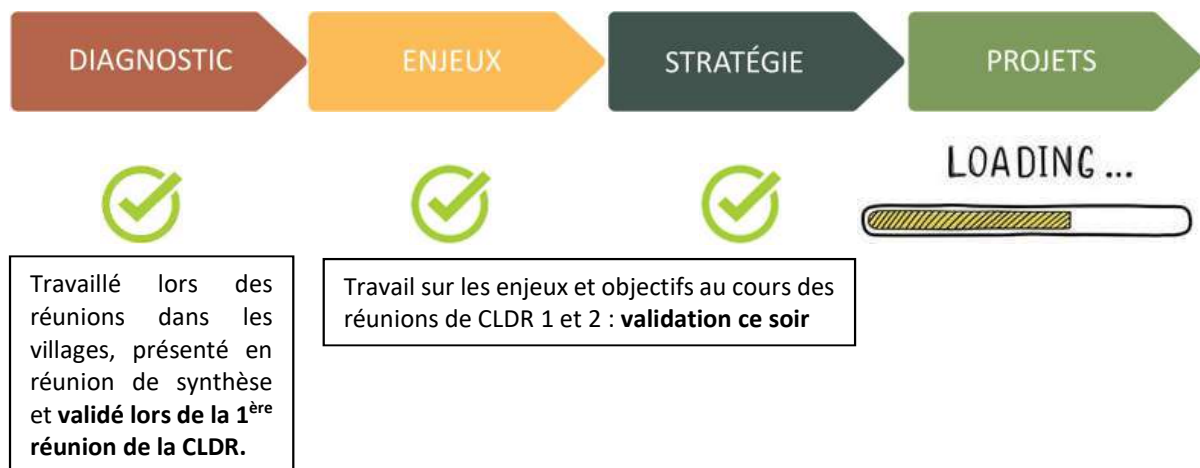
ECHANGES - QUESTIONS/REPONSES :

- **Quelles sont/seront les complémentarités entre le PCDR et le GAL Nov'Ardenne** : le GAL travaille sur un territoire transcommunal (Sainte-Ode, Libramont, Tenneville, Saint-Hubert et Libin) ; il vient de lancer un appel à projets pour constituer son dossier de candidature afin d'obtenir des financements européens durant 4 ans pour mettre en place des actions impactantes sur l'ensemble de son territoire. Si le dossier du GAL Nov'Ardenne est sélectionné (automne 2023 a priori), nous en profiterons pour établir des synergies entre les deux outils de développement rural.
- **Qu'en est-il du financement des projets PCDR ?** Le PCDR a pour vocation d'être le livre de chevet de la commune pour tout ce qui peut contribuer à améliorer le cadre et les conditions de vie des habitants. On y retrouve donc des projets matériels qui nécessitent une recherche de subsides pour se concrétiser (ex : aménagement d'une place) mais aussi des projets immatériels nécessitant davantage de moyens humains que financiers pour voir le jour (ex : organisation d'une fête inter associations). Pour certains projets matériels (selon le type d'aménagement, uniquement sur propriété communale...), la commune pourra solliciter une convention « Développement rural » afin d'obtenir des financements ; pour d'autres projets/actions, il s'agira de se tenir au courant des opportunités, appels à projets, ... pour essayer d'obtenir des subsides pour réaliser un maximum de projets (matériels ou immatériels) repris dans le PCDR.

➔ **Si vous souhaitez plus de détails sur la réglementation relative aux PCDR, consultez l'onglet « Documents utiles » - le cadre législatif sur le site sainte-ode-odr.info.**

3) APPEL À PROJETS

Reprenons notre ligne du temps pour faire le point sur l'état d'avancement des réflexions :



L'objectif de l'appel à projets est de donner aux habitants et aux forces vives du territoire l'opportunité de proposer des projets directement en lien avec la stratégie. Cela viendra compléter les projets recueillis lors des consultations.

L'appel à projets sera accessible via le site internet de l'ODR : un formulaire « Google Forms », avec des rubriques obligatoires (lien avec la stratégie, description, justification et personne de contact) et



Laurent Raskin
Agent relais communal
Rue des Trois-Ponts, 46 6680 Sainte-Ode
061/21 04 51 - laurent.raskin@sainte-ode.be



Pierre-Emmanuel Gillard et Séverine Schonne
Agents de Développement
Rue des Tilleuls, 1E 6900 Marloie
084/21 98 60 - famenne@frw.be

des possibilités d'informations complémentaires (partenaires potentiels par exemple) a été créé. *Des versions papier seront disponibles aussi, notamment à l'Administration communale.*

L'appel à projets débutera le 13 février et se terminera le 13 mars, pour laisser aux habitants, associations et acteurs l'opportunité de se réunir pour éventuellement rentrer un projet commun.

Pour favoriser la réussite de cet appel, tous les canaux de communication communaux disponibles seront exploités (sites internet, réseaux sociaux, e-mails...). La FRW va également organiser une réunion spécifique pour l'ensemble des associations du territoire afin de promouvoir l'appel à projets.

Attention que l'objectif n'est pas de rentrer un maximum de projets mais plutôt de récolter quelques idées innovantes et fédératrices, en lien avec la stratégie élaborée.

- ➔ **Les membres de la CLDR ont un rôle important d'information et de relais vers les voisins, la famille, les collègues, les associations... Pour ce faire, chacun reçoit en séance un exemplaire de l'appel à projets. N'hésitez donc pas à en faire la promotion autour de vous !**

La prochaine réunion de CLDR est prévue le **16 mars**. Au programme : analyse des idées de projets reçues au regard de la stratégie de développement.

4) DIVERS

APPEL À PROJETS : « VIS MON VILLAGE » - 5000€ MAX'/PROJET – OUVERT JUSQU'AU 27/03/2023

En partenariat avec la Wallonie, la Fondation Roi Baudouin lance un nouvel appel à projets « Vis mon village », destiné à améliorer la qualité de vie dans les villages et à renforcer la cohésion sociale entre les habitants.

Les projets soutenus porteront sur :

- La vie en communauté (organiser des activités conviviales, faire des choses ensemble, ...)
- La solidarité (entraide mutuelle, échange de services, ...)
- Les contacts (journal du village, site web du village, local communautaire, ...)
- La conservation ou la création d'activités culturelles (spectacle de quartier, relance de cercles divers, ...)
- L'amélioration du cadre de vie (entretien de petits jardins, plaines de jeux, espaces verts, lieux de rencontre, ...)

Les projets peuvent être introduits par des habitants du village associés de manière formelle ou informelle, des associations ou des organisations travaillant au niveau local. *Les projets portés par une commune, un CPAS ou un service communal (PCS, ...) ne sont pas éligibles.*

!!! Assurez-vous d'avoir pris en considération les critères de sélection des projets afin de donner un maximum de chance à votre proposition d'être acceptée 😊 !!!



Laurent Raskin
Agent relais communal
Rue des Trois-Ponts, 46 6680 Sainte-Ode
061/21 04 51 - laurent.raskin@sainte-ode.be



Pierre-Emmanuel Gillard et Séverine Schonne
Agents de Développement
Rue des Tilleuls, 1E 6900 Marloie
084/21 98 60 - famenne@frw.be

Lien utile : <https://kbs-frb.be/fr/vis-mon-village-4>

Lien direct vers l'appel à projets : <https://candidate.kbs-frb.be/fr/call/2023-C10100-F>

➔ La FRW est disponible pour une aide à la relecture de projets rentrés dans ce cadre.

Merci à toutes et tous de votre participation !

Pour la Fondation rurale de Wallonie,

Pierre-Emmanuel GILLARD et Séverine SCHONNE



RETROUVEZ TOUTE L'INFO RELATIVE À L'ODR SUR LE SITE SAINTE-ODE-ODR.INFO



Laurent Raskin
Agent relais communal
Rue des Trois-Ponts, 46 6680 Sainte-Ode
061/21 04 51 - laurent.raskin@sainte-ode.be



Pierre-Emmanuel Gillard et Séverine Schonne
Agents de Développement
Rue des Tilleuls, 1E 6900 Marloie
084/21 98 60 - famenne@frw.be

APPEL À IDÉES POUR SAINTE-ODE



1. Intitulé du projet :

.....
.....
.....
.....
.....

Vous habitez Sainte-Ode
et vous voulez participer à
améliorer le cadre de vie de
votre commune ?

À vos projets !

2. À quel(s) enjeu(x) de développement ci-dessous se rapporte-t-il ? (cocher la case qui correspond)

Pour pouvoir être pris en compte, il est nécessaire que le projet proposé s'inscrive au moins dans l'un des 3 enjeux stratégiques définis.

- 1. La création d'une identité du territoire et d'un sentiment d'appartenance à Sainte-Ode ;
- 2. La préservation et la valorisation des ressources naturelles, supports à l'image de marque du territoire ;
- 3. Le développement de services et de la filière économique locales, adaptés au territoire rural et à l'évolution de la population.



La suite
au verso !



Plus d'infos ? Scannez le code QR
ou rendez-vous sur www.sainte-ode-odr.info !



3. Description du projet :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

4. Justification du projet :

.....
.....
.....
.....
.....

5. Partenaires potentiels :

.....
.....
.....
.....

6. Personne à contacter pour plus d'informations :

Nom-Prénom :

N° de téléphone ou adresse e-mail :

.....

DÉPÔT DU DOCUMENT

Ce document dûment complété est à faire parvenir à la FRW (par courrier : rue des Tilleuls, 1 E - 6900 Marloie ou scanné par e-mail : famenne@frw.be) ou à déposer à Laurent Raskin à la commune pour le 13 mars 2023 au plus tard.

Si vous souhaitez davantage d'informations, visitez le site internet www.sainte-ode-odr.info ou contactez la FRW au 084/21 98 60.



COMMUNE DE SAINTE-ODE

ARRONDISSEMENT DE BASTOGNE
PROVINCE DE LUXEMBOURG
ROYAUME DE BELGIQUE

Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 25 janvier 2023

Présents :

Mme Andréa DUPLICY, Conseillère - Présidente;
M. Pierre PIRARD, Bourgmestre;
M. Christophe THIRY, M. Jean-Pol MISSON, Mme Catherine POOS, Échevins;
Mme Laurence HENROTTE, Présidente du CPAS;
M. Joël TANGHE, Mme Marie DESSE, M. Loïc ZABUS, Mme Elisabeth LEBAILLY, M. Johnny MACOIR, Conseillers;
Mme Charlotte LEDUC, Directrice générale;

OBJET : Règlement d'ordre intérieur pour la Commission locale de développement rural

Réf. Service Travaux - Environnement - CLe

Le Conseil communal, en séance publique,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu le décret du 11 avril 2014 relatif au développement rural ;

Vu l'arrêté ministériel du 12 février 2021 approuvant le modèle type de Règlement d'ordre intérieur (ROI) des commissions locales de développement rural (CLDR) ;

Vu la décision du Conseil communal du 21 novembre 2022 désignant les membres de la Commission locale de développement rural (CLDR) ;

Vu l'approbation le 15 décembre 2022 par la CLDR du projet de règlement d'ordre intérieur de la Commission ;

ARRÊTE: A main levée et à l'unanimité

Titre Ier - Dénomination - Objet - Siège - Durée

Art.1

Conformément au décret de la Région Wallonne du 11 avril 2014 relatif au Développement Rural : chapitre II, articles 5 et 6, une Commission locale de développement rural est créée par le Conseil communal de la commune de Sainte-Ode en date du 21 novembre 2022.

Art.2

Les missions de la Commission locale de développement rural sont :

- Durant l'entièreté de l'Opération de Développement Rural (ODR),
 - D'assurer l'information, la consultation et la concertation entre les parties intéressées, c'est-à-dire notamment, l'autorité communale, les associations locales et la population de la commune et de tenir compte réellement du point de vue des habitants. A ce titre, ses membres sont chargés de faire écho dans leur milieu aux débats de la CLDR et aussi de recueillir l'avis de leurs concitoyens.
 - De coordonner les groupes de travail qu'elle met en place.
- Durant la période d'élaboration du Programme Communal de Développement Rural (PCDR),

- De préparer avec l'encadrement de son organisme accompagnateur et de l'auteur de programme communal de développement rural, l'avant-projet de programme communal de développement rural qui sera soumis au Conseil communal qui est seul maître d'œuvre.
- Durant la période de mise en œuvre du PCDR,
 - De suivre et participer à l'état d'avancement des différents projets et actions du PCDR et de faire des propositions de projets à poursuivre ou à entreprendre.
 - De proposer au Collège communal des demandes de conventions en développement rural ou autres voies de subventionnement pour le financement de projets.
 - De participer à l'actualisation des fiches projets lors des demandes de convention
 - D'assurer l'évaluation de l'ODR.
 - D'établir, au plus tard le 1er mars de chaque année, un rapport sur son fonctionnement et sur l'état d'avancement de l'Opération de Développement Rural. Ce rapport est remis à l'autorité communale qui le transmettra le 31 mars au plus tard au Ministre ayant le développement rural dans ses attributions.

Art.3

Le siège de la Commission locale de développement rural est établi à l'Administration communale de Sainte-Ode.

Art.4

La Commission locale de développement rural est constituée pour la durée de l'Opération de Développement Rural.

Titre II - Des membres

Art.5

Le Bourgmestre ou son représentant préside la Commission locale de développement rural, il est comptabilisé dans le quart communal.

Art.6

Sont considérés comme membres, outre les personnes citées dans l'annexe numérotée et datée, toutes personnes admises comme telles par le Conseil communal, sur proposition annuelle, de la Commission (dans le cadre du rapport annuel).

La Commission se compose de 10 membres effectifs au moins et de 30 membres effectifs au plus (ainsi qu'un nombre égal de membres suppléants) dont un quart des membres effectifs et suppléants peut être désigné au sein du Conseil Communal.

La Commission est représentative de l'ensemble de la population de la commune. En dehors du quart communal, les autres membres sont désignés parmi des personnes représentatives des milieux associatifs, politique, économique, social et culturel de la commune et des différents villages ou hameaux qui la composent, en tenant compte des classes d'âge de sa population. La Commission visera également un équilibre de genre. :

Assistent de droit aux séances de la CLDR et y ont voix consultative (article 8 du décret) :

- Le représentant de la Direction du Développement Rural du Service Public de Wallonie ;
- Le représentant de l'organisme chargé de l'accompagnement.

Les candidats non retenus lors de la sélection précédente constitueront une réserve (ordre de priorité en fonction de la chronologie des candidatures et de leur représentativité géographique ou autre) pour la prochaine révision de la composition de la CLDR et seront interrogés en cas de place vacante.

Art.7

La liste des membres reprise en annexe n'est pas définitive.

- Tout membre est libre de se retirer en le notifiant par lettre au Président. Cette démission deviendra effective à dater de la réception de la lettre.

- Toute personne peut poser sa candidature en adressant sa demande par lettre au Président. La Commission se prononcera annuellement, lors de l'examen et de l'approbation de son rapport annuel, sur la proposition d'admission des candidats à faire valider au Conseil communal.
- Un registre des présences sera tenu par le secrétariat. Sur base de celui-ci, lors de l'élaboration du rapport annuel,
 - Le Président interrogera par courrier le(s) membre(s) non excusé (s) et les membres absent(s) excusé(s) à un minimum de trois réunions successives sur leur intention ou non de poursuivre leur mandat. Si aucune réponse n'est adressée au Président dans les 10 jours ouvrables, la démission sera effective ;
 - Les membres absents ou excusés sans motif valable à plus de 75% des réunions tenues sur 2 années consécutives seront jugés démissionnaires d'office ;
 - Les démissions seront actées lors de la réunion de la Commission consacrée au rapport annuel.

Art.8

Le secrétariat de la Commission locale de développement rural de Sainte-Ode sera assuré par l'organisme accompagnateur ou par l'agent relais local.

Art.9

L'animation de la Commission locale de développement rural de Sainte-Ode sera assuré par l'organisme accompagnateur, par l'agent relais local ou encore par un membre de la Commission.

Art.10

Les membres de la Commission locale de développement rural ne peuvent entreprendre des actions au nom des groupes de travail ou de la Commission sans l'accord préalable de la Commission locale de développement rural.

Titre III – Fonctionnement

Art.11

La Commission locale de développement rural se réunit chaque fois que l'Opération de Développement Rural le requiert. La Commission est tenue de se réunir un minimum de quatre fois par an. L'ensemble des membres, effectifs et suppléants, sont convoqués de plein droit aux réunions de la Commission et y ont les mêmes prérogatives dont notamment le droit de vote.

Art.12

Le Président, d'initiative ou à la demande d'1/3 des membres inscrits, convoque les membres par écrit ou par courrier électronique (en cas d'accord du membre) au moins 10 jours ouvrables avant la date de réunion.

Art.13

La convocation mentionne l'ordre du jour dont les différents points sont établis par le Président ou à la demande d'un ou plusieurs membres de la Commission. Seuls ces points seront l'objet de prises de décisions.

Un point divers sera systématiquement inscrit à l'ordre du jour.

Tout membre empêché d'assister à une réunion de la CLDR doit en avvertir prioritairement le Président ou le secrétaire.

Art.14

Le Président ouvre et clôture les réunions, conduit les débats. Il veille au respect du présent règlement. En cas d'absence du Président, l'assemblée désigne un autre membre qui présidera la réunion.

Art. 15

Un rapporteur désigné parmi les membres de la Commission se charge de la rédaction du procès-verbal.

Art.16

Le secrétaire assiste le Président, transmet au Président et à l'administration communale le projet de procès-verbal de la réunion. Celle-ci se chargera de le transmettre au Collège, aux membres de la Commission et aux experts extérieurs lors de l'envoi de la convocation de la réunion suivante.

Selon les souhaits exprimés par les membres, les envois se font sous format papier ou informatique.

Le secrétaire conserve les archives de la Commission. Il est chargé de la gestion journalière de celle-ci. Les rapports et avis de la Commission locale de développement rural sont consignés dans un registre qui peut être consulté à l'Administration communale et sur le site internet de la commune.

Art.17

À l'ouverture de chaque séance, le procès-verbal de la séance précédente est soumis à l'approbation de la Commission. Il est signé par le Président et le secrétaire de séance.

Art.18

Pour pouvoir valider une décision, un quorum de participation de 50% des membres de la CLDR ne faisant pas partie du quart communal est requis. Si le quorum n'est pas atteint, les débats pourront avoir lieu mais la décision sera reportée à la séance de la CLDR suivante qui sera convoquée, dans les 15 jours, avec le même ordre du jour. Dans ces conditions, la décision pourra être validée quel que soit le nombre de personnes présentes.

Art.19

Les propositions de la Commission à l'autorité communale sont déposées suivant la règle du consensus. Toutefois en cas de blocage, un vote peut être organisé à la majorité simple des membres présents. En cas de parité, la voix du Président ou de son représentant est prépondérante.

Art.20

Les séances de la CLDR ne sont pas publiques. Toutefois en cas de besoin, la Commission peut inviter, avec l'accord du Président, des personnes extérieures dont elle désire recueillir l'avis. Ces personnes peuvent alors participer aux débats mais ne possèdent pas le droit de vote.

Art.21

Un membre de la Commission ne peut participer à un vote concernant des objets auxquels il a un intérêt particulier à titre privé.

Titre IV – Respect de la vie privée

Art.22

Les membres de la CLDR acceptent que les images prises en cours de réunions ou d'événements puissent être utilisées par la Commune pour des articles, présentations, annonces ... découlant de l'Opération de développement rural. Tout membre de la CLDR peut faire valoir son droit à l'image et s'opposer à cette utilisation en envoyant par écrit au Président de la CLDR une lettre stipulant qu'il refuse l'utilisation des images le représentant. En application du RGPD, les données personnelles des membres de la CLDR ne seront utilisées par la commune que dans le cadre de l'opération de développement rural. Tout membre dispose d'un droit d'accès, de rectification ou d'effacement de ses données personnelles. Pour cela, il adressera un écrit au Président de la CLDR.

Titre V – Divers

Art.23

Les membres de la Commission reçoivent chacun un exemplaire du présent règlement. Chaque membre peut consulter les archives de la Commission sur simple demande à l'agent relais communal. Ces dernières seront mises en ligne sur le site internet communal.

Art.24

Le présent règlement peut être modifié après inscription explicite à l'ordre du jour par la Commission.

Art.25

En cas de réclamation, la Ministre en charge de la ruralité représente l'instance de recours à laquelle il peut être fait appel.

Par le Conseil,

La Directrice générale,
(s) Charlotte LEDUC

Le Bourgmestre,
(s) Pierre PIRARD

Pour extrait conforme :

La Directrice générale,


Charlotte LEDUC

Le Bourgmestre,


Pierre PIRARD



COMMUNE DE SAINTE-ODE

ARRONDISSEMENT DE BASTOGNE
PROVINCE DE LUXEMBOURG
ROYAUME DE BELGIQUE

Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 21 novembre 2022

Présents :

Mme Andréa DUPLICY, Conseillère - Présidente;
M. Pierre PIRARD, Bourgmestre;
M. Christophe THIRY, M. Jean-Pol MISSON, Mme Catherine POOS, Échevins;
Mme Laurence HENROTTE, Présidente du CPAS;
M. Joël TANGHE, Mme Marie DESSE, M. Loïc ZABUS, Mme Elisabeth LEBAILLY, M. Johnny MACOIR, Conseillers;
Mme Charlotte LEDUC, Directrice générale;

OBJET : PCDR - Composition de la Commission locale de développement rural (CLDR)

Réf. Service Travaux - Environnement - Cle

Le Conseil communal, en séance publique,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation;
Vu le décret du 11 avril 2014 relatif au développement rural;
Vu la décision du Collège du 24 février 2022 attribuant le marché d'auteur de projet pour l'établissement d'un programme communal de développement rural à la SPRL Impact;
Vu l'appel à candidatures pour l'intégration de la nouvelle Commission locale de développement rural, appel qui s'est clôturé le 20 octobre 2022;
Vu les réunions citoyennes organisées :

- Le 15 septembre à Amberloup;
- Le 22 septembre à Rechrival;
- Le 29 septembre à Lavacherie;
- Le 6 octobre à Tillet

Vu la réunion de synthèse qui s'est tenue le 20 octobre 2022 à Lavacherie;
Vu les candidatures suivantes reçues de citoyens :

Nom	Prénom	Profession	Date de naissance
Lecocq	Jean-François	Assistant social	03/03/1980
Stavaux	Pierre-Christophe	Gestion d'entreprises	27/06/1989
Laurant	Sylvie	Futur expert en biens immobiliers	06/06/1968
Denis	Bruno	Militaire	20/05/1969
Winkin	Jean-François	Cultivateur	01/09/1966
Wagner	Francis	Pensionné	02/01/1954
Mormont	Ivan	Psychologue	20/09/1953
Raskin	Sophie	Commerciale et agricultrice	30/09/1977
Pierlot	Nicole	Retraitée	27/11/1946
Quoistiaux	Jean-Luc	Urbaniste retraité	07/10/1948
Leonard	Jean-Paul	Retraité	18/11/1956
Chisogne	Dany	Employé	21/06/1974
Pinson	Virginie	Employée	01/01/1982
Weckx	Yvonne	Psychologue	05/11/1960
Delsemme	Michèle	Bibliothécaire retraitée	17/11/1952
Poos	José	Technologue de laboratoire retraité	17/02/1947
Fays	Pierre-Yves	Coordinateur ADL	20/02/1982
Kaiser	Christophe	Employé	11/07/1975

Mottet	Brigitte	Pensionnée	22/04/1955
Hatert	François	Pensionné	01/11/1951
Fourneau	Sébastien	Employé	22/01/1984
Coenen	Arnaud	Fonctionnaire	12/03/1984
Gillard	Stéphanie	Accueillante	01/02/1980
Barkat	Zohra	Employée	06/03/1976
Du Bus de Warnaffe	Vinciane	Secrétaire	14/04/1969
Burette	Annick	Retraitée	09/05/1947
Jaumain	Nathalie	Assistante administrative	25/03/1977
Demasy	Patrick	Militaire	12/06/1976

Vu la nécessité d'assurer une représentativité de la population et dès lors une représentation des différents villages ou hameaux, des différentes classes d'âge, ses catégories socioprofessionnelles, du tissu associatif local, ...

Vu les différentes rubriques à pourvoir dans le cadre de la composition de la CLDR;

Vu le quart communal maximum à prévoir ;

Vu la précédente CLDR composée de 24 membres;

Attendu qu'il n'y a pas lieu de modifier ce nombre pour éviter d'alourdir les réunions et de dés impliquer ses membres;

Qu'il y a lieu de maximaliser la participation citoyenne et dès lors de privilégier dans la composition de la CLDR l'intégration de citoyens n'ayant pas encore ingéré la CLDR ou une autre Commission communale;

DECIDE: A main levée et à l'unanimité

De désigner comme membres de la CLDR, hors quart communal:

Catégorie	Effectif	Suppléant
Agriculture	Jean-François Winkin	Sophie Raskin
Jeunesse	Virginie Pinson	Stéphanie Gillard
Aînés	Brigitte Mottet	Nicole Pierlot
Economie	Dany Chisogne	Pierre-Christophe Stavaux
Vie associative - culture - sport	Arnaud Coenen	Nathalie Jaumain
Tourisme	Francis Wagner	Jean-Paul Léonard
Environnement - énergie	François Hatert	Zohra Barkat
Social	Yvonne Weckx	Jean-François Lecocq
Patrimoine - aménagement du territoire - mobilité	Sylvie Laurant	Sébastien Fourneau

De désigner comme quart communal:

(5 Commune passion et 1 Cap 2030)

Effectif	Suppléant
Jean-Pol Misson	Laurence Henrotte
Pierre Pirard	Catherine Poos
Christophe Thiry	Johnny Macoir

Par le Conseil,

La Directrice générale,
(s) Charlotte LEDUC

Le Bourgmestre,
(s) Pierre PIRARD

Pour extrait conforme :

La Directrice générale,


Charlotte LEDUC

Le Bourgmestre,


Pierre PIRARD



CLDR DE SAINTE-ODE

Compte-rendu de la réunion du JEUDI 16 mars 2023
Administration communale de Sainte-Ode

PRÉSENTS :

- Membres de la CLDR : Zohra Barkat, Arnaud Coenen, Dany Chisogne, Sébastien Fourneau, Stéphanie Gillard, François Hatert, Laurence Henrotte, Nathalie Jaumain, Jean-François Lecocq, Jean-Pol Misson, Brigitte Mottet, Nicole Pierlot, Virginie Pinson, Catherine Poos, Sophie Raskin, Pierre-Christophe Stavaux et Christophe Thiry ;
- Fondation rurale de Wallonie : Pierre-Emmanuel Gillard et Séverine Schonne.

EXCUSÉS :

- Membres de la CLDR : Sylvie Laurant, Jean-Paul Leonard, Pierre Pirard, Yvonne Weckx et Jean-François Winkin ;
- Bureau d'études Impact : Mary Genatzy et Stéphane Mottiaux.

Avant de débiter les points repris à l'ordre du jour de l'invitation, la FRW informe la CLDR qu'à la demande de la Directrice générale, un point sera ajouté dans les « divers ». Il s'agit de la désignation d'un membre de la CLDR comme représentant de la commission au sein du comité de suivi de la charte paysagère du PNDO (Parc naturel des deux Ourthes), le membre actuel ne faisant plus partie de la nouvelle CLDR.

→ Les membres de la CLDR marquent leur accord pour ajouter ce point à l'ordre du jour.

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIÈRE RÉUNION

Le compte-rendu de la réunion de CLDR du 9 février 2023 est approuvé moyennant les ajouts suivants (*le compte-rendu modifié est à télécharger sur le site www.sainte-ode-odr.info*) :

- **Quelles sont/seront les complémentarités entre le PCDR et le GAL Nov'Ardenne** : le GAL travaille sur un territoire transcommunal (Sainte-Ode, Libramont, Tenneville, Saint-Hubert et Libin) ; il vient de lancer un appel à projets pour constituer son dossier de candidature afin d'obtenir des financements européens durant quatre ans pour mettre en place des actions impactantes sur l'ensemble de son territoire. Si le dossier du GAL Nov'Ardenne est sélectionné (automne 2023 a priori), nous en profiterons pour établir des synergies entre les deux outils de développement rural.
- **Qu'en est-il du financement des projets PCDR ?** Le PCDR a pour vocation d'être le livre de chevet de la commune pour tout ce qui peut contribuer à améliorer le cadre et les conditions de vie des habitants. On y retrouve donc des projets matériels qui nécessitent une recherche de subsides pour se concrétiser (ex : aménagement d'une place) mais aussi des projets immatériels nécessitant davantage de moyens humains que financiers pour voir le jour (ex : organisation d'une fête inter associations). Pour certains projets matériels (selon le type d'aménagement, uniquement sur propriété communale, selon les balises reprises dans le décret « Développement Rural », etc.), la commune pourra solliciter une convention « Développement rural » afin d'obtenir des financements ; pour d'autres projets/actions, il s'agira de se tenir au courant des opportunités et autres appels à projets pour essayer



Laurent Raskin
Agent relais communal
Rue des Trois-Ponts, 46 6680 Sainte-Ode
061/21 04 51 - laurent.raskin@sainte-ode.be



Pierre-Emmanuel Gillard et Séverine Schonne
Agents de Développement
Rue des Tilleuls, 1E 6900 Marloie
084/21 98 60 - famenne@frw.be

d'obtenir des subsides pour réaliser un maximum de projets (matériels ou immatériels) repris dans le PCDR.

→ Si vous souhaitez plus de détails sur la réglementation relative aux PCDR, consultez l'onglet « Documents utiles » - le cadre législatif sur le site www.sainte-ode-odr.info.

2) PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2022

Toute commune qui bénéficie de subsides du « Développement rural » est légalement tenue de rédiger annuellement un rapport qui comprend l'état d'avancement des conventions, le rapport de la CLDR, le rapport comptable et la programmation des projets à réaliser. Dans le cas de Sainte-Ode, les projets toujours en cours relèvent de la précédente Opération de Développement rural. La FRW présente le rapport relatif à la CLDR sur lequel les membres présents n'émettent aucune remarque.

→ Après son approbation par le Conseil communal, le rapport annuel complet sera mis en ligne sur le site www.sainte-ode-odr.info.

3) ANALYSE DES IDÉES ET PROJETS RÉCOLTÉS

Reprenons notre ligne du temps pour faire le point sur l'état d'avancement des réflexions :



Travaillé lors des réunions dans les villages, présenté en réunion de synthèse et validé lors de la 1^{ère} réunion de la CLDR.

Travail sur les enjeux et objectifs au cours des réunions de CLDR 1 et 2 : **validation lors de la CLDR 3 (09/02) + lancement appel à idées**

Appel à idées et consultations spécifiques :

- 14 formulaires remplis en ligne
- 6 formulaires « papiers » (4 remplis lors de la consultation des associations + 2 déposés à la commune)
- 8 propositions extraites de la consultation des enfants
- ... qui s'ajoutent aux idées de projets proposées dans les réunions d'information-consultation villageoises et lors des réunions de CLDR !

→ Ce soir : analyser les propositions reçues (environ 200 !)

Méthode :

Après avoir rappelé à l'assemblée ce qui constitue une « bonne » stratégie de développement (cf. travail de brainstorming réalisé par la CLDR lors de la réunion n°2), la FRW propose de répartir les membres présents en deux sous-groupes. Ainsi, chaque sous-groupe est chargé d'analyser la moitié des propositions de projets et idées reçues selon le schéma repris ci-dessous.

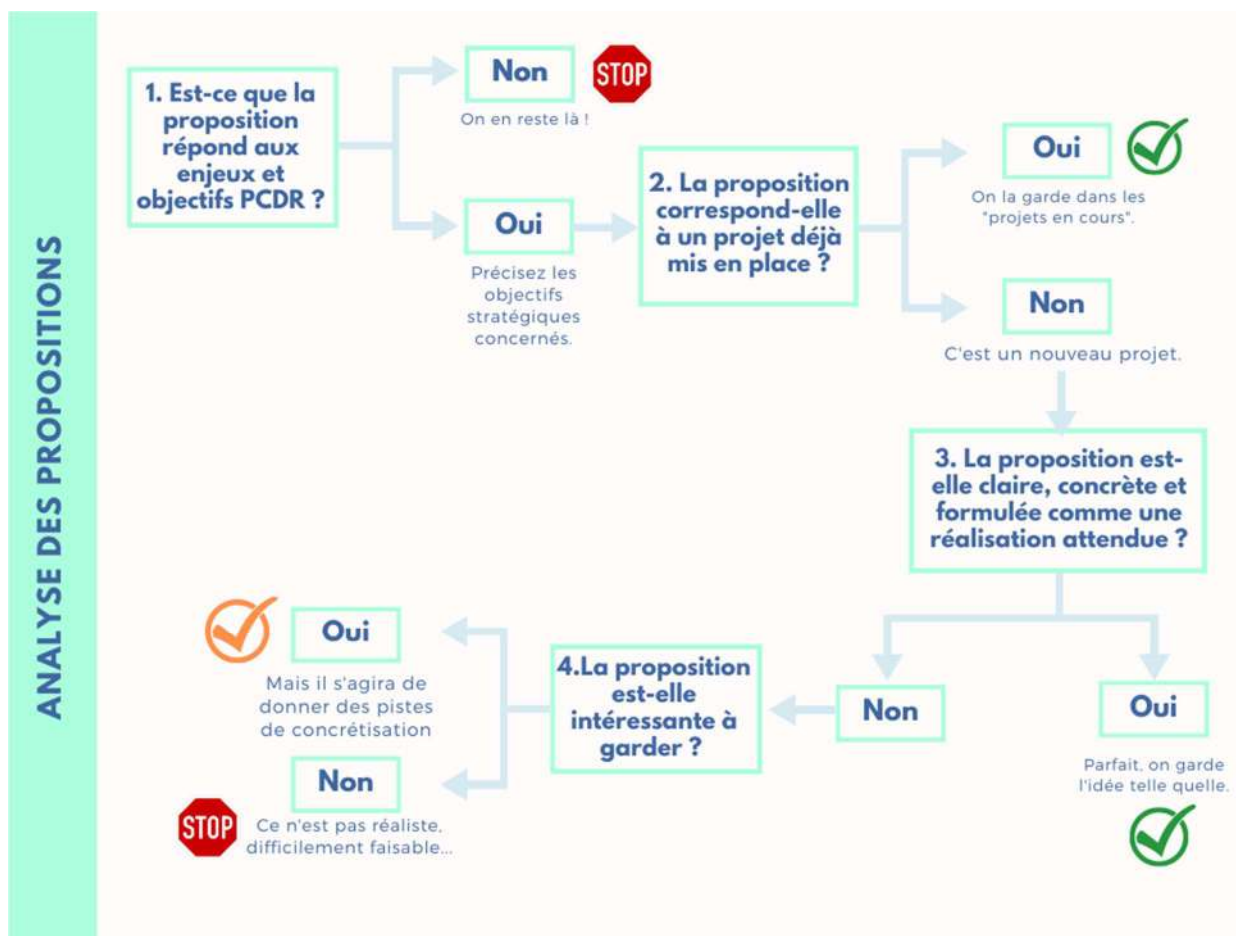


Laurent Raskin
Agent relais communal
Rue des Trois-Ponts, 46 6680 Sainte-Ode
061/21 04 51 - laurent.raskin@sainte-ode.be



Pierre-Emmanuel Gillard et Séverine Schonne
Agents de Développement
Rue des Tilleuls, 1E 6900 Marloie
084/21 98 60 - famenne@frw.be

→ Le résultat de ce travail sera présenté lors de la prochaine réunion de la CLDR.



4) DIVERS

Comme stipulé en début de réunion, un point est ajouté concernant la désignation d'un membre de la CLDR au sein du comité de suivi de la charte paysagère du Parc naturel des deux Ourthes (PNDO) : www.pndo.be/fr/parc-en-action/paysage-et-amenagement-du-territoire/charte-paysagere.

Pour rappel, le Parc naturel travaille sur des projets principalement liés à l'environnement sur les communes de Sainte-Ode, Bertogne, Tenneville, La Roche-en-Ardenne, Houffalize et Gouvy.

Cette charte paysagère est en phase de finalisation puisqu'elle sera validée en septembre prochain. Ce document sera composé de trois parties :

- Une analyse contextuelle déterminant les grands enjeux spécifiques du territoire concerné (diagnostic)
- Des recommandations visant à protéger, gérer et aménager les paysages afin d'améliorer le cadre de vie
- Un programme d'actions relatif aux paysages, adopté par chaque commune du parc naturel, à mettre en œuvre sur une période de dix ans.



Laurent Raskin
Agent relais communal
Rue des Trois-Ponts, 46 6680 Sainte-Ode
061/21 04 51 - laurent.raskin@sainte-ode.be



Pierre-Emmanuel Gillard et Séverine Schonne
Agents de Développement
Rue des Tilleuls, 1E 6900 Marloie
084/21 98 60 - famenne@frw.be

Cette charte n'a pas de valeur réglementaire et n'est donc pas contraignante. Il s'agit d'un document indicatif et d'aide à la décision pour les communes.

Ce comité de suivi se réunira une fois par an. Les membres seront invités à chaque réunion à donner leur avis sur la mise en application de la charte, à évaluer ce qu'il est possible de faire et à amener des idées ou des cas précis concernant leur territoire.

- ➔ Étant donné que plusieurs membres de la CLDR sont candidats, la FRW propose :
 - ✓ D'envoyer plus d'informations sur ce comité de suivi dans le présent compte-rendu (cf. ci-dessus) ;
 - ✓ De se renseigner pour connaître le nombre maximal de représentants autorisé pour la CLDR (**NDLR : le PNDO accepte que deux membres de la CLDR puissent assister à ce comité de suivi sous forme d'un effectif et son suppléant**) ;
 - ✓ D'organiser un vote si nécessaire lors de la prochaine séance pour choisir le(s) représentant(s).

- **À garder en tête :**
Il serait intéressant de prévoir un échange avec les membres de l'ancienne CLDR pour tirer profit de l'expérience passée.

PROCHAINE REUNION : 13/04 à 19h30

Ce sera l'occasion de se pencher plus en détails sur les projets et de les échelonner dans le temps

Merci à toutes et tous de votre participation !

Pour la Fondation rurale de Wallonie,

Pierre-Emmanuel GILLARD et Séverine SCHONNE



RETROUVEZ TOUTE L'INFO RELATIVE À L'ODR SUR LE SITE WWW.SAINTE-ODE-ODR.INFO



Laurent Raskin
Agent relais communal
Rue des Trois-Ponts, 46 6680 Sainte-Ode
061/21 04 51 - laurent.raskin@sainte-ode.be



Pierre-Emmanuel Gillard et Séverine Schonne
Agents de Développement
Rue des Tilleuls, 1E 6900 Marloie
084/21 98 60 - famenne@frw.be

Conclusions : une bonne stratégie...

- Est spécifique au territoire de Sainte-Ode : basée sur les besoins des citoyens ;
- Concerne toutes les thématiques de la vie communale, vise un maximum de synergie entre les projets ;
- Concerne chacun des villages de la commune ;
- Intègre les principes du développement durable, anticipe ;
- Est ambitieuse mais réaliste ;
- Valorise les ressources locales (humaines, environnementales, patrimoniales...) et évite les projets inutiles ;
- Se projette sur le long terme (10 ans = durée maximale d'un PCDR) ;
- Est fédératrice pour l'identité communale et facilement appropriable par la population : stratégie claire, concise ;
- Est ouverte à une vision transcommunale ainsi qu'à des projets communs.



CLDR DE SAINTE-ODE

Compte-rendu de la réunion du JEUDI 13 AVRIL 2023
Administration communale de Sainte-Ode

PRÉSENTS :

- Membres de la CLDR : Zohra Barkat, Arnaud Coenen, Dany Chisogne, Sébastien Fourneau, Stéphanie Gillard, François Hatert, Laurence Henrotte, Nathalie Jaumain, Jean-François Lecocq, Jean-Pol Misson, Brigitte Mottet, Virginie Pinson, Pierre Pirard, Catherine Poos, Pierre-Christophe Stavaux, Jean-François Winkin et Christophe Thiry ;
- Bureau d'études Impact : Stéphane Mottiaux.
- Fondation rurale de Wallonie : Pierre-Emmanuel Gillard et Séverine Schonne.

EXCUSÉS :

- Membres de la CLDR : Sophie Raskin, Nicole Pierlot, Sylvie Laurant et Jean-Paul Leonard.

DÉMISSION :

Jean-Paul Léonard a manifesté son souhait de quitter la CLDR pour les raisons suivantes : agenda trop chargé au regard du temps disponible vu ses nombreuses implications dans la vie associative locale.

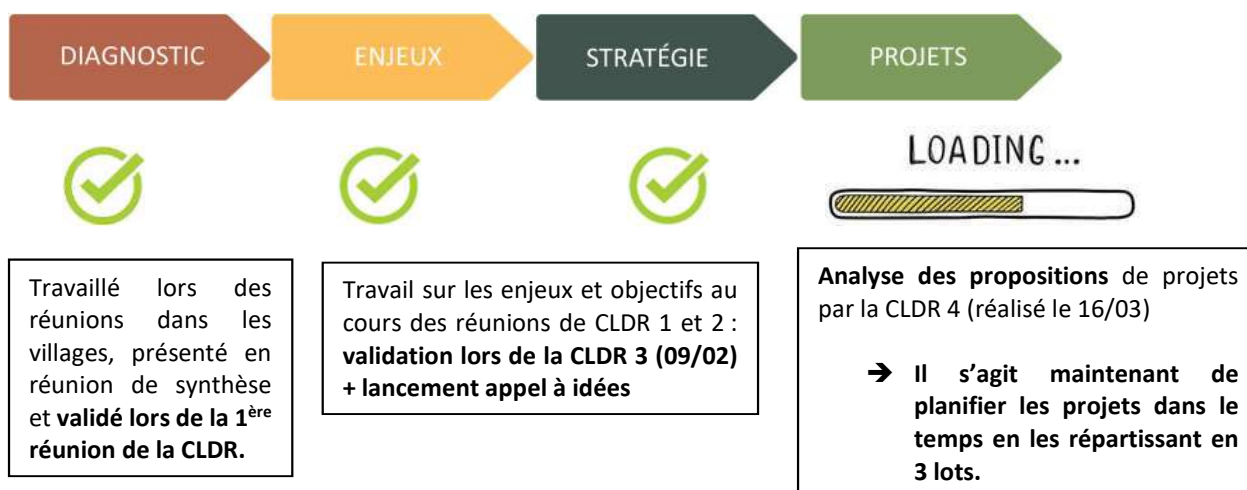
Jean-Paul précise que le groupe et l'ambiance sont excellents et remercie tous les membres et les animateurs pour le sérieux et l'enthousiasme manifestés lors et en dehors des réunions.

→ **Merci pour ton investissement dans la CLDR Jean-Paul et bonne continuation !**

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIÈRE RÉUNION

Le compte-rendu de la réunion de CLDR du 16 mars 2023 est approuvé sans modification.

2) RÉPARTITION DES PROJETS EN LOTS



Laurent Raskin
Agent relais communal
Rue des Trois-Ponts, 46 6680 Sainte-Ode
061/21 04 51 - laurent.raskin@sainte-ode.be



Pierre-Emmanuel Gillard et Séverine Schonne
Agents de Développement
Rue des Tilleuls, 1E 6900 Marloie
084/21 98 60 - famenne@frw.be

Les projets du PCDR doivent être répartis en 3 lots. Cette classification pourra évoluer au fil du temps en fonction d'opportunités ou si la CLDR en exprime le besoin par exemple.

- Lot 1 : les projets et actions à réaliser dans les 3 ans.
→ Ces projets devront faire l'objet d'une fiche-projet plus détaillée par l'auteur du PCDR (bureau Impact)
- Lot 2 : les projets et actions à réaliser dans les 4 à 6 ans.
- Lot 3 : les projets et actions à réaliser dans les 7 à 10 ans.

Un quatrième lot (le lot 0) figurera dans le PCDR et consignera les projets qui répondent à la stratégie du PCDR qui sont déjà en cours ou qui se mettent en place durant la période d'élaboration du PCDR.

MÉTHODE DE RÉPARTITION EN LOTS :

- Chacun reçoit un tableau reprenant par enjeu et pour chaque objectif, côté recto, les projets matériels ; côté verso, les projets immatériels. Les projets potentiellement subsidiables par le « Développement rural » sont clairement identifiés à titre indicatif.
- Chaque projet (matériel ou immatériel) est coté sur 20 sur base de 5 critères afin d'objectiver autant que possible la priorisation : FAISABILITÉ – URGENCE – INTÉRÊT COLLECTIF – IMPACT SUR LA STRATÉGIE PCDR – DÉVELOPPEMENT DURABLE
- Les agents de développement sont présents pour répondre à toute demande de précisions sur le contenu des projets ou concernant les critères.

Les résultats de cette planification des projets dans le temps sont calculés en direct. Le top 10 des projets matériels et immatériels est annoncé en séance.

→ Le classement complet est annexé au présent compte-rendu.

3) BIODIVERCITÉ 2023

L'appel à projet « BiodiverCité » de la Ministre Tellier vise à soutenir les communes dans leurs actions de préservation et de restauration des espaces naturels et de développement de la biodiversité sur leur territoire. Que ce soit la restauration ou la préservation d'un site particulier, des actions de sensibilisation du grand public ou encore l'installation de dispositifs favorisant l'installation d'espèces particulières, les communes et leurs habitants peuvent agir au niveau local.



Chaque année, la Commune peut introduire auprès de la Région wallonne une demande de subsides pour un montant de 10.000 € pour des fiches-actions + 2000 € dédiés à l'achat des plans pour la distribution dans le cadre de la « Semaine de l'Arbre ». À noter que pour 2023, les candidatures doivent être rentrées pour le 31 mai 2023. Plus d'infos : <http://biodiversite.wallonie.be/fr/subvention-biodivercite.html?IDC=6394>

→ Étant donné que plusieurs projets proposés dans le cadre du PCDR pourraient se concrétiser grâce à cet appel à projet, la FRW a rencontré l'agent traitant communal et l'Echevine de l'Environnement pour leur relayer les propositions issues des réflexions PCDR. À ces idées s'ajoutent des projets provenant du Conseil communal des Enfants comme par exemple le



Laurent Raskin
Agent relais communal
Rue des Trois-Ponts, 46 6680 Sainte-Ode
061/21 04 51 - laurent.raskin@sainte-ode.be



Pierre-Emmanuel Gillard et Séverine Schonne
Agents de Développement
Rue des Tilleuls, 1E 6900 Marloie
084/21 98 60 - famenne@frw.be

placement de nichoirs pour les cincles plongeurs et les chauves-souris, la plantation de haies, la pose de panneaux didactiques assortis d'un QR code qui renvoie vers des enregistrements d'infos complémentaires réalisés par les enfants, etc.

À l'automne, une réunion plénière sera organisée afin de constituer un groupe de travail « Nature », issu de la CLDR (puisque c'est un projet PCDR) mais ouverte à toute autre personne intéressée. Cela permettra d'anticiper les prochains appels à projets BiodiverCité et de s'impliquer dans la concrétisation d'actions concrètes en faveur de la nature. En exclusivité, les membres sont informés qu'au cours de cette 1^{ère} réunion du groupe « Nature », une personne de l'AWAF (Association pour la promotion de l'agroforesterie en Wallonie et à Bruxelles) sera invitée à expliquer concrètement ce qu'est l'agroforesterie.

4) CHARTE PAYSAGÈRE DU PNDO – COMITÉ DE SUIVI

Le Parc naturel des deux Ourthes (PNDO) accepte que deux membres de la CLDR (un effectif et son suppléant) puissent assister au comité de suivi de la charte paysagère.

→ **Dany Chisogne et Jean-François Lecocq se portent volontaires ! Nous les remercions d'avance pour cet engagement et transmettons cette information au Collège communal chargé de valider la désignation.**

5) DIVERS

Aucun divers n'est Néant

PROCHAINE RÉUNION : le 25/05 à 19h30

Validation du contenu des lots et approfondissement des projets prioritaires (lot 1)

ATTENTION : la réunion prévue initialement le 8 juin et décalée au 22 juin, même lieu, même heure !

Merci à toutes et tous de votre participation !

Pour la Fondation rurale de Wallonie,

Pierre-Emmanuel GILLARD et Séverine SCHONNE



RETROUVEZ TOUTE L'INFO RELATIVE À L'ODR SUR LE SITE WWW.SAINTE-ODE-ODR.INFO



Laurent Raskin
Agent relais communal
Rue des Trois-Ponts, 46 6680 Sainte-Ode
061/21 04 51 - laurent.raskin@sainte-ode.be



Pierre-Emmanuel Gillard et Séverine Schonne
Agents de Développement
Rue des Tilleuls, 1E 6900 Marloie
084/21 98 60 - famenne@frw.be



CLDR DE SAINTE-ODE

Compte-rendu de la réunion du JEUDI 25 MAI 2023
Administration communale de Sainte-Ode

PRÉSENTS :

- Membres de la CLDR : Zohra Barkat, Arnaud Coenen, Stéphanie Gillard, François Hatert, Laurence Henrotte, Jean-François Lecocq, Jean-Pol Misson, Brigitte Mottet, Nicole Pierlot, Virginie Pinson, Pierre Pirard, Catherine Poos, Sophie Raskin, Christophe Thiry et Jean-François Winkin ;
- Bureau d'études Impact : Stéphane Mottiaux.
- Fondation rurale de Wallonie : Pierre-Emmanuel Gillard et Séverine Schonne.

EXCUSÉS :

- Membres de la CLDR : Dany Chisogne, Sébastien Fourneau, Sylvie Laurant, Pierre-Christophe Stavaux et Nathalie Jaumain

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIÈRE RÉUNION

Le compte-rendu de la réunion de CLDR du 13 avril 2023 est approuvé sans modification.

2) LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT

Lors des discussions autour de la stratégie de développement, l'objectif 2.2 relatif à l'énergie posait question : faut-il le conserver alors qu'il y a déjà énormément de choses qui sont faites par la commune sur le sujet ? La CLDR avait alors convenu qu'on trancherait cette question au moment des réflexions autour des projets en analysant la quantité de projets énergétiques sélectionnés. Au final, la proposition est d'inclure l'énergie dans l'objectif 2.1 relatif à l'environnement sous cette nouvelle formulation : « Obj.2.1 : Porter le territoire vers des actions impactantes en matière d'environnement ou d'énergie ».

→ La CLDR marque son accord pour cette modification.

NB : il s'agira de bien expliquer dans le texte qui accompagnera la stratégie que les projets auront un impact soit sur l'environnement, soit sur l'énergie. Le but n'est pas de viser les 2 simultanément.



Laurent Raskin
Agent relais communal
Rue des Trois-Ponts, 46 6680 Sainte-Ode
061/21 04 51 - laurent.raskin@sainte-ode.be



Pierre-Emmanuel Gillard et Séverine Schonne
Agents de Développement
Rue des Tilleuls, 1E 6900 Marloie
084/21 98 60 - famenne@frw.be

3) RÉPARTITION DES PROJETS EN LOTS



Travaillé lors des réunions dans les villages, présenté en réunion de synthèse et **validé lors de la 1^{ère} réunion de la CLDR.**

Travail sur les enjeux et objectifs au cours des réunions de CLDR 1 et 2 : **validation lors de la CLDR 3 (09/02) + lancement appel à idées**

Analyse des propositions de projets par la CLDR 4 (réalisé le 16/03)
Cotation des projets individuellement en CLDR 5 (13/04)
Répartition en lots = ce soir !

Grâce à l'exercice de cotation réalisé individuellement par les membres de la CLDR lors de la réunion du 13 avril dernier, chaque projet matériel et immatériel dispose maintenant d'une note moyenne sur 100 permettant d'établir un classement.

→ **Chaque participant à la réunion reçoit sous les yeux le tableau des cotations.**

Concernant les projets matériels, la CLDR s'accorde pour fixer le plafond des projets retenus à minimum 60 de moyenne. Concernant les projets immatériels, la barre est fixée à 50 minimum. Après cette sélection, il reste donc 28 projets matériels et 22 projets immatériels à répartir en 3 lots. À noter que ce nombre de projets restants est indicatif et que des changements peuvent encore apparaître dans la suite des réflexions (pour des projets similaires à fusionner par exemple).

Avant de s'accorder sur le contenu du lot 1 (projets à réaliser dans les 3 premières années d'approbation du PCDR), la FRW présente à la CLDR les impositions des réglementations « Développement rural » relatives au contenu d'une fiche-projet (modèle fourni en annexe). Il est important de garder en tête qu'une fiche-projet matérielle reprise dans le lot 1 doit être localisée et chiffrée notamment.

→ **Les 10 projets (matériels et immatériels) les mieux cotés sont passés en revue par la CLDR.**

- ✓ Parmi ceux-ci, 2 projets passent en lot 2 :
 - Aménagement de lotissements communaux à prix modéré et à taille humaine : en effet, il s'avère plus pertinent de d'abord réaliser un « Schéma de Développement territorial (SDT) » avant de mettre en œuvre ce projet.
 - Aménagement d'un espace récréatif intergénérationnel à Amberloup-centre : le lieu idéalement pressenti étant le terrain de football toujours actuellement utilisé comme tel, il faut d'abord initier la réflexion relative au regroupement des infrastructures de foot de la commune en un seul lieu avant de pouvoir libérer et utiliser le terrain de football d'Amberloup pour une nouvelle fonction.



Laurent Raskin
Agent relais communal
Rue des Trois-Ponts, 46 6680 Sainte-Ode
061/21 04 51 - laurent.raskin@sainte-ode.be



Pierre-Emmanuel Gillard et Séverine Schonne
Agents de Développement
Rue des Tilleuls, 1E 6900 Marloie
084/21 98 60 - famenne@frw.be

- ✓ Les projets « *Création d'un circuit didactique de mise en valeur des paysages et des vallées de l'Ourthe et du Laval + Amélioration et embellissement des randonnées (sentiers didactiques, modules sportifs, bancs, panneaux...)* + *Création d'un circuit vert ludique sillonnant à travers toute la campagne de Sainte-Ode* » aux contenus complémentaires et fort similaires sont regroupés sous un seul et nouvel intitulé « *Création d'un parcours ludique valorisant le cadre naturel du territoire* ».
- ✓ Le projet « *Mise en place de mesures de prévention des inondations* » est supprimé car la commune reçoit déjà actuellement une aide à cet effet.
- ✓ Dans les projets immatériels, seul un projet est transféré en lot 0 étant donné qu'il va se mettre en place dans le courant de l'élaboration du PCDR. Il s'agit de la « *Création d'un groupe de travail "nature"* ».

Voici ci-dessous le classement des projets en lots tel que validé par la CLDR à l'issue de la séance :

PROJETS MATÉRIELS		
LOT 1	LOT 2	LOT 3
Création de logements tremplins	Aménagement de lotissements communaux à prix modéré et à taille humaine	Création d'une maison multiservices (espaces polyvalents pour aînés, activités culturelles/artistiques et co-working)
Rénovation de la salle du foot à Tillet	Aménagement d'un espace récréatif intergénérationnel à Amberloup centre	Achat d'un véhicule partagé pour les associations
Actions de protection, de restauration et de développement de la biodiversité	Regroupement des infrastructures footballistiques de la commune	Aménagement d'entrées de village identitaires
Création de la liaison Tillet-Magerotte pour terminer la dorsale communale de voies lentes	Mise en place d'une éolienne communautaire	Création de circuits VTT permanents
Création d'un parcours ludique valorisant le cadre naturel du territoire	Installation d'un éclairage public intelligent	Installation de parkings vélo (y compris vélos électriques) à proximité des lieux publics
Aménagement de la traversée d'Amberloup	Création d'une résidence services	Création d'espaces culturels alternatifs (patrimoine bâti, religieux ou non)
Création d'espaces de loisirs extérieurs dans les villages	Construction d'aires de vision d'observation de la nature	Mise en place d'un atelier rural
	Création d'habitats groupés	Création de jardins partagés, forêts comestibles et vergers
	Création de logements par la mise en place de PPP	Rénovation de la Corteille à Lavacherie
	Création de liaisons intervillages sécurisées pour les usagers faibles	



Laurent Raskin
Agent relais communal
Rue des Trois-Ponts, 46 6680 Sainte-Ode
061/21 04 51 - laurent.raskin@sainte-ode.be



Pierre-Emmanuel Gillard et Séverine Schonne
Agents de Développement
Rue des Tilleuls, 1E 6900 Marloie
084/21 98 60 - famenne@frw.be

PROJETS IMMATÉRIELS		
LOT 1	LOT 2	LOT 3
Soutien à l'école du dehors et proposition d'alternatives pédagogiques aux écoles communales	Adaptation et application de la réglementation sur les hébergements touristiques	Réseautage des acteurs associatifs, culturels et sportifs
Développement d'achats groupés "énergie" pour les citoyens	Mise en valeur des lieux et faits symboliques de la commune associés au devoir de mémoire	Information sur les événements culturels voisins
Sauvegarde et mise en valeur du petit patrimoine (arbres remarquables, etc.)	Création d'activités diversifiées pour les aînés	Définition et mise en place d'une image de marque du territoire
Organisation d'une grande manifestation annuelle rassemblant toutes les associations et les générations (marché de Noël, marche gourmande, valorisation des fours à pain, etc.)	Étude et recherche de solutions pour que les ressources naturelles (forêt, terres agricoles et eau) ne soient pas livrées à la spéculation foncière et que la terre reste l'outil nourricier	Valorisation et transmission de l'histoire communale locale (cycle de conférences, ouvrage sur les silhouettes de Noël de Lavacherie)
Mise en place d'un schéma de développement communal et guide communal d'urbanisme	Communication et développement d'alternatives à la voiture individuelle (y compris co-voiturage)	Création d'une antenne de l'académie de musique
Communication sur les ventes en circuits courts existantes	Mise en place de services à domicile supplémentaires pour les aînés isolés	Sensibilisation à l'agroforesterie
Mise en place d'actions d'accueil pour les nouveaux habitants	Organisation d'un marché du terroir durant les 4 saisons	Création d'un service bénévole d'écrivain public

4) TRAVAIL SUR LES FICHES-PROJETS PRIORITAIRES

La FRW laisse la parole à Stéphane Mottiaux d'Impact pour une réflexion plus approfondie sur les projets matériels repris en lot 1. Il est ici question de lancer les premières réflexions pour la constitution des fiches-projets relatives à ces projets.

Création de logements-tremplin

Les logements-tremplin offrent aux jeunes ménages un habitat à loyer modéré, avec remboursement d'une partie du loyer s'ils décident de devenir propriétaires dans la commune. La localisation du projet n'est pas encore précise. Impact questionne les membres du Collège présents qui indiquent qu'ils souhaiteraient acquérir l'entrepôt de stockage de La Poste, idéalement situé pour accueillir du logement tremplin. *A noter que le guichet de La Poste reste bien présent à Sainte-Ode.* Il serait également possible de lotir une parcelle communale pour ce projet. Impact précise qu'il est important de connaître rapidement la localisation de ce projet si le souhait est de le laisser en lot 1. Si la localisation n'est pas connue pour septembre, il faudra placer ce projet en lot 2. Impact et le Collège se tiendront informés rapidement des suites données à cette localisation.



Laurent Raskin
Agent relais communal
Rue des Trois-Ponts, 46 6680 Sainte-Ode
061/21 04 51 - laurent.raskin@sainte-ode.be



Pierre-Emmanuel Gillard et Séverine Schonne
Agents de Développement
Rue des Tilleuls, 1E 6900 Marloie
084/21 98 60 - famenne@frw.be

Rénovation de la salle du foot à Tillet

Le projet évoquait un « Regroupement des activités du football en un lieu unique avec rénovation de la salle, agrandissement des installations par la réalisation d'un terrain synthétique, d'un terrain en gazon et de vestiaires complémentaires. ». En l'état, le projet est trop à connotation sportive et ne serait pas financé par le développement rural mais par Infrasports. Si l'idée est de le faire financer via l'ODR, il faudra lui trouver une fonction supplémentaire en lien avec les besoins du village. Impact rencontrera prochainement le club de foot pour en discuter.

Actions de protection, de restauration et de développement de la biodiversité

Il existe déjà l'appel à projets régional « BiodiverCité » pour des actions en faveur de l'environnement mais il est parfois compliqué de déposer des projets à temps et l'enveloppe est limitée. Il est donc proposé de garder ce projet comme source de financement possible puisque l'arrêt évoque dans les projets subventionnables des « espaces publics dédiés à la biodiversité et à la protection de l'environnement ».

Une réunion de travail sera organisée prochainement avec les acteurs « biodiversité » du territoire.

Création de liaisons intervillages sécurisées pour les usagers faibles

Le 17 mai dernier, à l'initiative d'Impact, s'est tenue une réunion en présence de l'échevine du Tourisme, du Parc naturel des deux Ourthes, de la Maison du Tourisme, du Contrat de Rivière Ourthe et de la Fondation Rurale de Wallonie afin de discuter de ce projet de liaisons.

Une liaison Amberloup-Tillet étant existante et une liaison Lavacherie-Amberloup étant en voie de finalisation, il paraîtrait logique de finaliser cette dorsale en créant une liaison Tillet-Magerotte. Le tracé exact de cette liaison devra être analysé, principalement du point de vue des statuts de propriété.

Impact réfléchira à une proposition de tracé en fonction des chemins publics existants par lesquels passer. Il est également proposé de renommer cette fiche « Création de la liaison Tillet-Magerotte pour terminer la dorsale communale de voies lentes » afin de préciser ce projet et de garder une fiche « Création de liaisons intervillages sécurisées pour les usagers faibles » en lot 2 qui pourrait être activée si des liaisons secondaires entre villages étaient envisagées.

Création d'un parcours ludique valorisant le cadre naturel du territoire

Ce projet a également été évoqué lors de la réunion du 17 mai dernier. Les participants ont évoqué la création d'une grande boucle pédestre parcourant l'ensemble des espaces naturels communaux et à réaliser en plusieurs jours avec passage par des hébergements touristiques du territoire.

Il n'y aurait pas de nouveau balisage car le tracé utiliserait principalement des chemins déjà répertoriés. Il serait question de développer un système de points-nœuds pour rejoindre les villages. Il y aurait le long de ce parcours des équipements touristiques de type aires de jeux, modules sportifs, parcours sensoriel, etc. Les points d'intérêts touristiques majeurs de la commune seraient mis en valeur : le rocher du coucou, la vallée du Laval, la forêt de Freyr et la réserve naturelle de Magery. Cette dernière ferait l'objet d'un aménagement dans l'idée de celui d'Orti mais plus léger.

Impact prendra contact avec le DNF prochainement et une seconde réunion avec les acteurs touristiques du territoire sera organisée pour approfondir la réflexion.



Laurent Raskin
Agent relais communal
Rue des Trois-Ponts, 46 6680 Sainte-Ode
061/21 04 51 - laurent.raskin@sainte-ode.be



Pierre-Emmanuel Gillard et Séverine Schonne
Agents de Développement
Rue des Tilleuls, 1E 6900 Marloie
084/21 98 60 - famenne@frw.be

Aménagement de la traversée d'Amberloup

Impact indique les différentes zones sur lesquelles il serait intéressant de travailler. Le périmètre concerné va du carrefour « Rue des Rainettes – Rue des Haies de Tillet » au carrefour « Rue des Trois-Ponts – Fontenal ». La N826 étant une propriété régionale, il sera nécessaire de mener une réflexion en concertation avec la Région, le gestionnaire de la voirie, au sujet de ce projet. Pierre Pirard indique que Monsieur Trillet s'est engagé à ce que ce projet soit repris dans le plan infrastructures 2027. Impact organisera une réunion de travail prochainement.

Création d'espaces de loisirs extérieurs dans les villages

Puisque ce projet remonte en lot 1, il est proposé d'y réfléchir. Impact indique qu'il serait intéressant de donner une connotation identitaire à ce projet vu l'enjeu soulevé dans la stratégie et puisque ces espaces verraient le jour sur l'ensemble du territoire. Un projet identique a vu le jour à Libramont et pourrait inspirer les habitants. L'identité transparaîtrait à travers l'esthétique des espaces créés. Impact rencontrera le Collège à ce sujet afin d'identifier les propriétés communales sur lesquelles ce projet pourrait voir le jour.

5) DIVERS

- L'appel à projets « Patwal » de l'ASBL Prométhéa a pour objectif la restauration du patrimoine bâti wallon (classé ou petit patrimoine) et la sensibilisation de la jeunesse à ce patrimoine. Chaque projet retenu pourra bénéficier d'une enveloppe de 10.000€. Les projets sont à rentrer pour le 30 juillet prochain au plus tard. Toutes les informations sur cet appel à projets sont disponibles sur le site de Prométhéa : www.promethea.be/fr/rencontrer/nos-collectifs-dentreprises/patwal.
- La Fondation Rurale de Wallonie tiendra un stand à la fête du Parc naturel des deux Ourthes le dimanche 28 mai à Bonnerue (Houffalize). Nous espérons vous y voir nombreux !

PROCHAINE RÉUNION : le 08/06 à 19h30
Poursuite du travail sur les fiches-projets

Merci à toutes et tous de votre participation !

Pour la Fondation rurale de Wallonie,

Pierre-Emmanuel GILLARD et Séverine SCHONNE



RETROUVEZ TOUTE L'INFO RELATIVE À L'ODR SUR LE SITE WWW.SAINTE-ODE-ODR.INFO



Laurent Raskin
Agent relais communal
Rue des Trois-Ponts, 46 6680 Sainte-Ode
061/21 04 51 - laurent.raskin@sainte-ode.be



Pierre-Emmanuel Gillard et Séverine Schonne
Agents de Développement
Rue des Tilleuls, 1E 6900 Marloie
084/21 98 60 - famenne@frw.be

Introduction :

Ce document est destiné aussi bien aux Commune en phase d'élaboration de leur PCDR qu'aux Communes en exécution de PCDR.

Il s'agit d'un modèle, d'un guide donnant les balises nécessaires à la compréhension des objectifs et du contenu du projet présenté.

Sous chaque titre numéroté, plusieurs points sont cités afin de guider l'auteur de la fiche dans la description de son contenu. L'auteur y répondra globalement ou spécifiquement. D'autre part, seuls les points pertinents avec le projet y seront développés.

Instructions :

- *Pour les projets immatériels, ne répondre qu'aux points qui sont pertinents.*
- *S'il s'agit d'une fiche rédigée dans le cadre de l'élaboration du PCDR :*
 - *Pour les fiches du lot 1 : les points 1 à 10 sont demandés*
 - *Pour les fiches du lot 2 : les points 1 à 7 et 9 sont demandés*
 - *Pour les fiches du lot 3 : les points 1 à 3 sont demandés*
- *S'il s'agit d'une actualisation de fiche dans le cadre d'une demande de convention (activation de la fiche), l'ensemble des points est demandé. Il est alors demandé de compléter le tableau suivant :*

<i>Commune</i>	
<i>Date d'approbation du PCDR</i>	
<i>Durée de validité du PCDR</i>	
<i>Nombre de conventions approuvée sur cette programmation</i>	

Nom du projet (a) Commune (b) Nom du village ou de l'entité (c) Descriptif	Fiche n°
	Priorité : Lot ...
	(1) Version initiale <input type="checkbox"/>
	(2) Version actualisée (date) <input type="checkbox"/>

1. Description succincte du projet

- Description du projet à réaliser et nature des aménagements ;
- Description du site dans son état actuel, de son environnement direct et le cas échéant, des services écosystémiques fournis.

2. Justification du projet

- Justification par rapport aux besoins identifiés dans le diagnostic partagé et aux besoins spécifiques de la population concernée ;
- Caractère rural du projet ;
- Effets directs et multiplicateurs attendus, interaction avec d'autres fiches-projet ou d'autres projets actuels ou futurs ;
- S'il s'agit d'une version actualisée de la fiche, justifier les raisons de son activation (ce point remplace la note d'intention) ;
- Quelles sont les alternatives au projet remplissant les mêmes fonctions et répondant aux même(s) objectif(s) ;
- Comment le projet répond-il à un objectif de sobriété, en termes de juste utilisation des ressources qu'elles soient financières, foncières, environnementales, énergétiques ... ?

3. Lien à la stratégie du PCDR

- Défis et objectifs principaux en lien avec la stratégie du PCDR ;
- Lien de ce projet avec les objectifs décrit ci-dessus d'un point de vue qualitatif et quantitatif ;
- Objectifs connexes éventuels à l'échelle locale et/ou supracommunale avec les autres plans ou programmes pertinents.

4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

En référence aux priorités « développement durable » décrites dans l'article 2 § 2 du décret relatif au développement rural du 11 avril 2014, notamment l'intégration harmonieuse des enjeux économiques, sociaux, culturels, environnementaux, énergétiques et de mobilité, analyser l'impact du projet en se référant aux questions du point n°10 (notice évolutive).

5. Localisation et statut

- Localisation au sein de la commune, adresse, situation ;
- Intégration du projet par rapport à son environnement direct (pôles d'activités du village ; intégration sociale, culturelle, économique, ...) ;
- Cadre légal lié au lieu, dont les contraintes urbanistiques et réglementaires (plans de secteur, schémas, règlements, patrimoine, ...) ;
- Contraintes naturelles existantes (inondation, ruissellement, karst, captage, Natura 2000, ...) ;
- Présentation du périmètre d'intervention ;
- Statut de propriété.

6. Parties prenantes, porteurs de projet

- Identification des pistes de financement et des partenaires potentiels pour le projet.

7. Programme de réalisation

- Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche (critères de faisabilité technique, administrative, financière, ...);
- Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé);
- Programme des travaux et/ou aménagements (préciser les besoins en termes de fonctionnalités, de surfaces, d'organisation des espaces, ...)¹;
- Planification : Descriptif de la mise en œuvre et phasage;
- Démarches administratives à réaliser ²;
- Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé³.

8. Estimation globale du coût

Estimation globale du coût	Montant	Sources de financement
- Investissement et/ou phase		
- Frais accessoires (honoraires divers, acquisition...)		
- TVA		
- Total (TFC)		

Projet rémunérateur oui non

9. Evaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)**Indicateurs de réalisation :**

Indicateurs mesurant les effets directs issus des actions et projets mis en œuvre

Comment démontrer que le projet a bien été mis en œuvre ?

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)

Indicateurs de résultat :

Indicateurs mesurant le résultat direct et immédiat d'une intervention sur le public cible

Quels sont les effets du projet ?

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)

¹ A ce stade, un simple organigramme suffit, une esquisse précise n'est pas nécessaire

² En quelque sorte, la « *to do list* » de la Commune (à ne pas confondre avec les travaux) : contacter les pouvoirs subsidants, emprise, état de propriété, ...

³ Communication, mode de gestion, animation, ...

10. [Notice évolutive] - Mesures en faveur de la résilience locale et de la transition

Ce point fait l'objet d'une actualisation à chacune des étapes de la procédure de développement rural, à savoir (1) la demande de convention, (2) l'avant-projet et (3) le projet.

Le développement de ce point est adapté au type de projet mené et à son degré d'étude.

A. Mesures pour répondre aux risques et contraintes identifiés au Point 5 (Localisation et statut)**B. Mesures en faveur de la bonne gestion des eaux :**

- Éléments quantitatifs généraux du dossier :

- Superficie totale de la parcelle : m²
- Superficie initiale non bâtie sur la parcelle : m²
- Superficie finale non bâtie sur la parcelle : m²

- Dispositif de temporisation des eaux ruisselant des surfaces imperméabilisées :

- Outil de dimensionnement disponible sur :
<https://inondations.wallonie.be/home/urbanisme/citoyens/gerer-les-eaux-de-pluie-sur-mon-terrain.html>
- Outil de cartographie à l'échelle communale des îlots de chaleur et espaces verts ou des espaces imperméabilisés disponible : « Adapte ta Commune »
<http://lampspw.wallonie.be/dgo4/conventiondesmaires/outil-adapte-ta-commune>
- Mesures envisagées :
Ex : Citernes tampons, noues et fossés d'infiltration, zone de rétention, ...

C. Mesures en faveur de l'utilisation durable des ressources naturelles :

- Exemples de points d'attention :

- Utilisation des énergies renouvelables
- Isolation des bâtiments
- Energie grise et durabilité des matériaux
- Citerne d'eau de pluie
- Dispositifs pour minimiser la consommation des énergies fossiles, électrique (luminaire)
- Mise en œuvre de matériaux écologiques
- Utilisation de techniques innovantes
- ...

D. Mesures en faveur de la sobriété du projet :

- Exemples de points d'attention :

- Coûts/m²
- Coûts/personnes impactées
- Etudes de différentes alternatives
- Analyse coût/bénéfice du projet
- ...

E. Mesures en faveur de la biodiversité :

Comment le projet crée-t-il un lien avec la nature ?

Quelle place le projet réserve-t-il à la biodiversité ?

Comment prend-il en compte le patrimoine naturel, sa protection et sa valorisation ?

- Identification des éléments d'intérêt écosystémiques sur le site (m ou m²) : Haies, alignement d'arbres, arbres ou arbustes isolés, verger haute tige, surface boisée, eaux dormantes, eaux courantes, zone inondée, prairie permanente humide, murs et murets en pierres sèches, arbre mort, fossés ou chemins creux, ...
- Quels sont les mesures prises pour leur protection ?
- Amélioration de la qualité biologique du site par des plantations ou des aménagements divers (m ou m²) : Haies, alignement d'arbres, vergers, surface boisée d'espèces indigènes, fossés d'infiltration, nouvelles mares ou eau dormante, pré fleuri, lagunage, ...
- Améliorer la qualité biologique des surfaces mises en œuvre (Quantification des surfaces) :
 - Surfaces imperméables à l'air et à l'eau (revêtement béton, bitume, dallage avec couche de mortier, ...)
 - Surfaces semi-perméables : perméable pour l'air et l'infiltration de l'eau de pluie (pavages/dallages à joints ouverts, dalles gazons, ...)
 - Verdissement vertical sur les façades
 - Toiture végétalisée
 - ...

F. Mesures en faveur de l'accessibilité et de l'inclusivité du projet :

Le projet est-il accessible par tous (PMR, piéton, vélo, ...) ?

Quels sont les aménagements prévus ?

Comment la mobilité autour du projet a-t-elle été pensée ?

Le projet a-t-il été analysé sous le prisme du genre ?

G. Mesures de transition vers l'économie locale et circulaire :

- Exemples de points d'attention :
 - Recours à des entreprises et matériaux locaux et/ou à des entreprises d'insertion sociale
 - Soutien aux activités locales, à la valorisation de ressources locales
 - Analyse économique du cycle de vie des bâtiments
 - ...

H. Intégration du projet dans l'environnement :

Impact (positif ou négatif) du projet sur le paysage ?

Impact sur le voisinage ?

Mesures envisagées ?

Annexes : Pièces à joindre à la Fiche-Projet**Instructions (en complément de l'Art. 8 de l'AEW du 12 juin 2014) :**

- *Pour les projets immatériels, ne répondre qu'aux annexes qui sont pertinentes ;*
- *S'il s'agit d'une fiche rédigée dans le cadre de l'élaboration du PCDR, les annexes 1 à 6 sont demandées uniquement pour les fiches du lot 1 ;*
- *S'il s'agit d'une actualisation de fiche dans le cadre d'une demande de convention (activation de la fiche), l'ensemble des annexes est demandé et la localisation doit être connue.*

Annexes :

1. Plan de situation ;
2. Périmètre d'intervention sur fond cadastral et sur plan de secteur ;
3. Dossier photographique ;
4. Etat des lieux ;
5. S'il s'agit d'un bâtiment (type maison de village), fournir la liste des activités actuelles, concernées par le projet, et de leur fréquentation ainsi que leurs perspectives d'évolution afin de justifier de l'ampleur du projet et de sa nature par rapport aux besoins concrets ;
6. Liste des projets de même fonction existant sur la commune ;



CLDR DE SAINTE-ODE

Compte-rendu de la réunion du JEUDI 8 JUIN 2023
Administration communale de Sainte-Ode

PRÉSENTS :

- Membres de la CLDR : Zohra Barkat, Dany Chisogne, Sébastien Fourneau, Stéphanie Gillard, Laurence Henrotte, Jean-François Lecocq, Nicole Pierlot, Pierre Pirard, Sophie Raskin, Christophe Thiry et Jean-François Winkin ;
- Bureau d'études Impact : Mary Genatzy ;
- Fondation rurale de Wallonie : Pierre-Emmanuel Gillard et Séverine Schonne.

EXCUSÉS :

- Membres de la CLDR : Catherine Poos, Jean-Pol Misson, Arnaud Coenen, Virginie Pinson, Nathalie Jaumain, Pierre-Christophe Stavaux, François Hatert, Brigitte Mottet et Sylvie Laurant.

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIÈRE RÉUNION

Le compte-rendu de la réunion de CLDR du 25 mai 2023 est approuvé sans modification.

2) APPROFONDISSEMENT DES FICHES PROJETS PRIORITAIRES



Travaillé lors des réunions dans les villages, présenté en réunion de synthèse et **validé lors de la 1^{ère} réunion de la CLDR.**

Travail sur les enjeux et objectifs au cours des réunions de CLDR 1 et 2 : **validation lors de la CLDR 3 (09/02) + lancement appel à idées**

Analyse des propositions de projets par la CLDR 4 (réalisé le 16/03)
Cotation des projets individuellement en CLDR 5 (13/04)
Répartition en lots = CLDR 6 (25/05)
Réflexions autour du contenu des fiches-projets prioritaires : CLDR 6 + ce soir

Maintenant que le contenu du lot 1 du PCDR est connu, il s'agit pour le bureau d'études de débiter la rédaction des fiches-projets selon le canevas imposé par la Région wallonne et présenté lors de la réunion de CLDR précédente.



Laurent Raskin
Agent relais communal
Rue des Trois-Ponts, 46 6680 Sainte-Ode
061/21 04 51 - laurent.raskin@sainte-ode.be



Pierre-Emmanuel Gillard et Séverine Schonne
Agents de Développement
Rue des Tilleuls, 1E 6900 Marloie
084/21 98 60 - famenne@frw.be

Ce soir, il s'agit de travailler sur les projets prioritaires suivants :

1. Création de la liaison Tillet-Magerotte pour terminer la dorsale communale de voies lentes
2. Création d'un parcours ludique valorisant le cadre naturel du territoire
3. Création d'espaces de loisirs extérieurs dans les villages

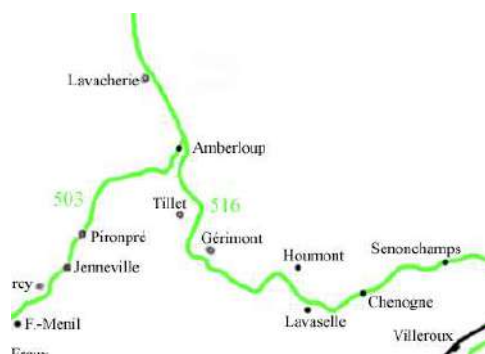
Méthode de travail proposée :

Les membres présents sont répartis autour des cartes du territoire préparées par le bureau d'études Impact. Sur ces cartes sont repris les éléments pertinents tels que l'Atlas des voiries vicinales de 1841, les propriétés communales ou encore les points d'intérêts pour le parcours ludique. S'ensuivent des discussions et débats constructifs pour alimenter les 3 fiches-projets.

Synthèse des éléments convenus :

1. Création de la liaison Tillet-Magerotte pour terminer la dorsale communale de voies lentes

Le choix de la CLDR se porte en priorité sur l'ancien tracé de la ligne de tramway Bastogne-Marche (ligne 516) qui a été supprimée en 1954 (voir carte ci-dessous – source Wikipédia). Réhabiliter ce tracé ancien permettrait également de mettre en valeur un pan de l'histoire de la commune (anciennes gares, anciens cafés de la gare, etc.). Sur base de la carte, il est actuellement compliqué d'identifier précisément le tronçon de l'ancien vicinal ; le bureau d'études va prendre contact avec Eric Dubru et Alain Devigne, passionnés de cette ligne de tramway, pour obtenir des compléments d'informations sur le sujet.



Pour rappel, une fiche-projet concernant la création de liaisons lentes se trouve en lot 2 pour envisager des circuits ou boucles complémentaires pour liaisonner les villages à cette dorsale.

2. Création d'un parcours ludique valorisant le cadre naturel du territoire

La CLDR valide les points d'intérêt majeurs identifiés par différents acteurs de référence du territoire (contrat de rivière, parc naturel, syndicat d'initiative et maison du tourisme) soit la vallée du Laval avec notamment le pont de Fosset, la forêt de Freyr, la réserve naturelle de Magery, la réserve naturelle d'Orti et le rocher du coucou. Ils y ajoutent les points de vue remarquables du territoire à Tillet (allée de Hêtres), Tonny (sur le dessus du village) et Rechrival (croix).

Concernant les aménagements, il faut qu'ils soient en lien avec le cadre naturel exceptionnel de la commune, qu'ils aient une cohérence graphique entre eux et qu'ils puissent être accessibles pour les randonneurs qui font l'ensemble du circuit mais aussi pour ceux qui empruntent les promenades plus courtes qui passent par ces sites. Ils pourraient être diversifiés en fonction des lieux : des panneaux



Laurent Raskin
Agent relais communal
Rue des Trois-Ponts, 46 6680 Sainte-Ode
061/21 04 51 - laurent.raskin@sainte-ode.be



Pierre-Emmanuel Gillard et Séverine Schonne
Agents de Développement
Rue des Tilleuls, 1E 6900 Marloie
084/21 98 60 - famenne@frw.be

d'informations didactiques pour les enfants, un parcours sensoriel, une aire d'écoute et de vision en forêt, etc.

Au niveau de la thématique du circuit, les membres de la CLDR veulent aborder l'ensemble des richesses du territoire : les paysages, la faune/flore locale, l'architecture (l'église d'Amberloup) et l'histoire locale (Sprimont pour « l'esprit des monts »). Il semble que la thématique « mémoire » se rapportant majoritairement à la guerre 40-45 les intéresse moins car celle-ci est déjà fortement développée sur Bastogne.

Les randonneurs ne pourront pas parcourir ce circuit en un jour. Or, il existe très peu d'hébergements qui acceptent les voyageurs à la nuitée. Une réflexion devra s'engager sur le sujet prochainement.

Impact doit prendre contact avec le DNF ; Stéphanie et Dany se sont proposés pour réfléchir à un tracé permettant d'effectuer un circuit grâce aux chemins de promenades déjà existant.

3. Création d'espaces de loisirs extérieurs dans les villages

Après avoir passé en revue l'ensemble des villages, la CLDR s'accorde pour dire que des aménagements sont nécessaires :

- À Lavacherie, cela semble déjà bien équipé.
- À Gérimont, un terrain communal à proximité du lavoir (à restaurer) pourrait être agrémenté de modules de jeux et d'une aire de pique-nique.
- À Magerotte, des modules de jeux pourraient être adjoints aux abords de la future salle de village (cf. ancien PCDR).
- À Hubermont/Rechrival, la demande est présente dans le village mais il est difficile de trouver un emplacement. Il serait intéressant de discuter avec la Fabrique d'Eglise pour la pelouse se trouvant à proximité de l'église.
- À Tonny, une aire de détente et de jeux pourrait être aménagée sur la pelouse à proximité du local de l'extracolaire.
- À Amberloup, l'espace devant l'église est proposé mais il semble trop dangereux au vu de la présence de la N826. La proposition qui l'emporte serait de compléter les jeux déjà installés à Orti avec 2 ou 3 modules.

Concernant le centre d'Amberloup, la sécurisation de la grand route permettra peut-être d'identifier un nouvel endroit de loisirs à aménager au cœur du village. À noter qu'un projet d'aménagement d'un espace récréatif intergénérationnel sur le terrain de foot d'Amberloup figure bien en lot 2 mais il faut attendre d'être plus loin dans la réflexion relative au rassemblement des infrastructures sportives pour avancer sur ce projet.

Il ne faut pas oublier l'enjeu 1 du PCDR « La création d'une identité du territoire et d'un sentiment d'appartenance à Sainte-Ode » au travers des aménagements proposés.

➔ **Le bureau Impact va rédiger des fiches-projets sur base des discussions menées par la CLDR. Suite au prochain épisode !**



Laurent Raskin
Agent relais communal
Rue des Trois-Ponts, 46 6680 Sainte-Ode
061/21 04 51 - laurent.raskin@sainte-ode.be



Pierre-Emmanuel Gillard et Séverine Schonne
Agents de Développement
Rue des Tilleuls, 1E 6900 Marloie
084/21 98 60 - famenne@frw.be

3) DIVERS

Aucun divers n'est évoqué.

PROCHAINE RÉUNION : le 22/06 à 19h30

Poursuite du travail sur les fiches-projets

Prévoyez des vêtements et chaussures adaptés à la météo car il est possible que nous réalisons un travail de terrain.

Merci à toutes et tous de votre participation !

Pour la Fondation rurale de Wallonie,

Pierre-Emmanuel GILLARD et Séverine SCHONNE



RETROUVEZ TOUTE L'INFO RELATIVE À L'ODR SUR LE SITE WWW.SAINTE-ODE-ODR.INFO



Laurent Raskin
Agent relais communal
Rue des Trois-Ponts, 46 6680 Sainte-Ode
061/21 04 51 - laurent.raskin@sainte-ode.be



Pierre-Emmanuel Gillard et Séverine Schonne
Agents de Développement
Rue des Tilleuls, 1E 6900 Marloie
084/21 98 60 - famenne@frw.be



CLDR DE SAINTE-ODE

Compte-rendu de la réunion du JEUDI 22 JUIN 2023
Administration communale de Sainte-Ode

PRÉSENTS :

- Membres de la CLDR : Zohra Barkat, Dany Chisogne, Sébastien Fourneau, Stéphanie Gillard, Laurence Henrotte, Jean-François Lecocq, Nicole Pierlot, Pierre Pirard, Christophe Thiry, Catherine Poos, Jean-Pol Misson, Arnaud Coenen, Nathalie Jaumain, Pierre-Christophe Stavaux, François Hatert, Brigitte Mottet et Jean-François Winkin ;
- Bureau d'études Impact : Mary Genatzy ;
- Fondation rurale de Wallonie : Pierre-Emmanuel Gillard et Séverine Schonne.

EXCUSÉS :

- Membres de la CLDR : Sophie Raskin, Sylvie Laurant et Virginie Pinson

En préalable à la réunion, la FRW informe les membres de la démission de Francis Wagner... sans explication particulière.

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIÈRE RÉUNION

Le compte-rendu de la réunion de CLDR du 8 juin 2023 est approuvé sans modification.

2) APPROFONDISSEMENT DES FICHES-PROJETS PRIORITAIRES (partie 2)



Travaillé lors des réunions dans les villages, présenté en réunion de synthèse et validé lors de la 1^{ère} réunion de la CLDR.

Travail sur les enjeux et objectifs au cours des réunions de CLDR 1 et 2 :
validation lors de la CLDR 3 (09/02)
+ lancement appel à idées

Analyse des propositions de projets par la CLDR 4 (réalisé le 16/03)
Cotation des projets individuellement en CLDR 5 (13/04)
Répartition en lots = CLDR 6 (25/05)
Réflexions autour du contenu des fiches-projets prioritaires : CLDR 7 (08/06) + ce soir

Ce soir, il s'agit dans un premier temps de passer rapidement en revue les avancées du bureau Impact relatives aux fiches-projets prioritaires travaillées il y a 15 jours puis, dans un second temps, d'approfondir les 4 fiches restantes du lot 1.



Laurent Raskin
Agent relais communal
Rue des Trois-Ponts, 46 6680 Sainte-Ode
061/21 04 51 - laurent.raskin@sainte-ode.be



Pierre-Emmanuel Gillard et Séverine Schonne
Agents de Développement
Rue des Tilleuls, 1E 6900 Marloie
084/21 98 60 - famenne@frw.be

A. Fiches-projets abordées le 2 juin : quelles sont les avancées ?

1. Création de la liaison Tillet-Magerotte pour terminer la dorsale communale de voies lentes

La liaison idéale selon la CLDR serait d'utiliser le tracé de l'ancienne ligne de tram. Comme suggéré lors de la dernière réunion, le bureau d'études a contacté M. Devigne - passionné par les voies ferrées - pour avoir son avis. Selon lui, la liaison entre Houmont et Pinsamont sera facilement réalisable ; par contre, pour le reste de la liaison, il semblerait que des terrains appartiennent désormais à des privés (revente dans les années 60). M. Devigne propose une réflexion sur une voie lente qui relierait l'ancienne scierie de Lavacherie et la ferme de Basseilles, au nord de la commune. → **Après débat, les membres présents ne jugent pas cette liaison prioritaire pour l'instant. Le bureau d'études doit à présent se pencher sur les cartes et plus particulièrement, trouver une possibilité de rejoindre Tillet à Pinsamont. Christophe Thiry est disponible pour aider si nécessaire sur le terrain.**

2. Création d'un parcours ludique valorisant le cadre naturel du territoire

Dany et Stéphanie (déjà merci à eux) se sont penchés sur le tracé de ce parcours, l'un sur base de cartes de promenades ; l'autre directement en testant sur le terrain. A priori, il y a moyen de liaisonner l'ensemble de la commune en utilisant les tracés existants dans le bon sens du balisage et en partant du Syndicat d'Initiative. Il reste à confronter ce tracé « théorique » avec le terrain en s'assurant de passer aux points d'intérêts majeurs déjà identifiés - soit la vallée du Laval avec notamment le pont de Fosset, la forêt de Freyr, la réserve naturelle de Magery, la réserve naturelle d'Orti et le rocher du coucou. Ils y ajoutent les points de vue remarquables du territoire à Tillet (allée de Hêtres), Tonny (sur le dessus du village) et Rechrival (croix). Restera ensuite à prévoir des aménagements adéquats et ludiques. Merci aussi à Sébastien pour le tracé GPX réalisé en séance. → **Les coordonnées de Dany et Stéphanie seront fournies au bureau d'étude. C'est un travail qui demande du temps. Le SI sera sollicité pour y travailler via les étudiants engagés en été. Si d'autres membres sont intéressés de rejoindre l'équipe et d'aider le bureau d'études pour cette fiche, qu'ils se manifestent.**

3. Création d'espaces de loisirs extérieurs dans les villages

Une bonne nouvelle pour cette fiche : un terrain communal de 2 ares est disponible à proximité de l'école de Rechrival pour y aménager un petit espace de loisirs.

B. Approfondissement des fiches-projets restantes

1. Rénovation de la salle du foot de Tillet

Le financement des infrastructures sportives n'est malheureusement pas du ressort du Développement rural mais d'Infrasports. Or, ces derniers sont intervenus récemment sur ce bâtiment et la règle suivante est d'application : « Une même infrastructure bénéficie uniquement d'une seule subvention pour une période de six ans, sauf à démontrer que les



Laurent Raskin
Agent relais communal
Rue des Trois-Ponts, 46 6680 Sainte-Ode
061/21 04 51 - laurent.raskin@sainte-ode.be



Pierre-Emmanuel Gillard et Séverine Schonne
Agents de Développement
Rue des Tilleuls, 1E 6900 Marloie
084/21 98 60 - famenne@frw.be

besoins en matière d'investissements étaient imprévisibles au moment de la première subvention et qu'ils résultent d'une situation indépendante de la volonté du demandeur ».

→ Afin de maintenir le projet en lot 1 du PCDR, il faudrait pouvoir envisager une fonction complémentaire au bâtiment. Disposant déjà d'une maison de village à Tillet, la CLDR n'identifie pour le moment aucun besoin particulier à combler, excepté l'accueil du football et les camps de jeunesse en été. Le bureau d'études doit à présent rencontrer le comité de la salle et le Collège pour voir comment avancer sur cette fiche.

2. Création de logements tremplins

Le Collège communal est en contact avec La Poste qui a donné son accord de principe sur la vente du garage mais qui souhaite que le point d'accueil existant soit conservé et relocalisé. L'idée est d'aménager le point « Poste » dans le bâtiment actuel du SI (les 2 services cohabiteront sans souci) ; ce qui permettrait de dégager un espace plus grand et plus cohérent pour aménager les logements tremplins. → **La commune va relancer La Poste – le bureau Impact, via un de ses architectes, doit maintenant se rendre sur place pour prendre connaissance du bâtiment et rédiger la fiche-projet.**

3. Aménagements en faveur de la biodiversité

Le bureau Impact a prévu de rencontrer l'Echevine de l'Environnement et l'agent relais pour rédiger ensemble la fiche-projet en fonction des besoins et attentes déjà identifiés.

→ **À programmer !**

4. Aménagement de la traversée d'Amberloup

Étant donné que c'est une route régionale, mieux valait rencontrer les gestionnaires avant de réfléchir au projet afin de connaître les éventuelles contraintes techniques et d'avoir leurs recommandations et points d'attention. Cette réunion s'est déroulée le 20/06 en présence de 3 représentants du SPW Mobilité et Infrastructure, du Collège communal, de la Directrice Générale et de la FRW.

Cette rencontre a permis de mettre en avant les éléments suivants :

- Pour le SPW, tout est possible. Il n'y a pas de budget prévu à ce jour. Ils attendent une pièce à casser.
- Pour la commune, ce projet est prioritaire pour l'image de la commune et des budgets doivent être trouvés via différents pouvoirs subsidiant.
- Pour la FRW, ce projet répond à une demande de la CLDR de sécuriser cette traversée identitaire pour la commune et de la rendre plus conviviale.
- Pour le bureau Impact, suite à cette réunion et à la CLDR, une pièce à casser sera proposée.

Nous souhaitons à présent croiser l'avis des experts et agents de terrain avec le ressenti et les besoins identifiés par la population.

Méthode de travail proposée :

Les participants sont invités à remplir une grille d'analyse de l'espace public réalisée par la FRW. La météo orageuse et incertaine ne permettant pas de se rendre sur place, l'exercice se fait en 4 sous-groupes et virtuellement en utilisant Google Street View.



Laurent Raskin
Agent relais communal
Rue des Trois-Ponts, 46 6680 Sainte-Ode
061/21 04 51 - laurent.raskin@sainte-ode.be



Pierre-Emmanuel Gillard et Séverine Schonne
Agents de Développement
Rue des Tilleuls, 1E 6900 Marloie
084/21 98 60 - famenne@frw.be

→ La grille d'analyse utilisée se trouve en annexe.

Chaque sous-groupe partage son point de vue sur l'espace à aménager.

	3 éléments positifs à prendre en compte pour l'aménagement	3 éléments négatifs à prendre en compte pour l'aménagement	Besoins particuliers, points d'attention
Groupe 1	<ul style="list-style-type: none"> - Parking central aménageable (forêt à l'arrière) - La Place Sainte-Mère-Eglise - Largeur de la voirie 	<ul style="list-style-type: none"> - Aucun trottoir - Aucune piste cyclable - Signalétique « cafouilleuse » 	<ul style="list-style-type: none"> - Accentuer la sécurité et la convivialité - Voirie étroite à certains endroits qui risque de limiter les aménagements possibles
Groupe 2	<ul style="list-style-type: none"> - La halle - Certains espaces aménageables disponibles - Pas mal de commerces 	<ul style="list-style-type: none"> - Insécurité routière - Manque d'identité - Bâtiments vétustes et qui gâchent le paysage 	<ul style="list-style-type: none"> - Sécurisation routière, mobilité douce, aménagement d'espaces verts, besoin d'identité des différents villages traversés. - Placement des câbles électriques en souterrain – embellissement de l'espace en général - harmonisation
Groupe 3	<ul style="list-style-type: none"> - Équipements publics - Bâtiments patrimoniaux (église, vieille grange) - Commerces et services 	<ul style="list-style-type: none"> - Manque de convivialité du tronçon de route par rapport aux touristes et habitants - Vitesse élevée due à sa linéarité - Pas de piste cyclable 	<ul style="list-style-type: none"> - Besoin d'espace de part et d'autre de la route - Veiller à intégrer des espaces verts pour rompre la monotonie (architecte paysagiste)
Groupe 4	<ul style="list-style-type: none"> - Potentiel d'aménagement - Diversité des fonctions présentes à proximité - Alternance de zones urbanisées et zones plus vertes 	<ul style="list-style-type: none"> - Place réservée à la voiture par rapport à l'espace disponible - Effet couloir de la traversée - Disparité du bâti existant 	<ul style="list-style-type: none"> - Importance de la sécurisation - Verdissement - Distribution équitable de l'espace entre les différents types d'utilisateurs

→ La FRW fera suivre les grilles d'analyse complètes remplies par les 4 sous-groupes au bureau Impact afin qu'il puisse préparer la fiche-projet.

3) DIVERS

Dany Chisogne, l'un des deux représentants de la CLDR au Comité de suivi de la Charte paysagère du PNDO, informe qu'il s'est rendu à une réunion ce jeudi 22/06 en matinée.

En résumé : Sébastien Este, chargé de mission au PNDO, a d'abord rappelé les grands axes de la future Charte paysagère du parc, rassemblant 43 actions à mener sur 10 ans. Il s'est arrêté ensuite sur les différentes remarques émises lors de l'enquête publique, qui pour la plupart vont être



Laurent Raskin
Agent relais communal
Rue des Trois-Ponts, 46 6680 Sainte-Ode
061/21 04 51 - laurent.raskin@sainte-ode.be



Pierre-Emmanuel Gillard et Séverine Schonne
Agents de Développement
Rue des Tilleuls, 1E 6900 Marloie
084/21 98 60 - famenne@frw.be

intégrées dans le document. Un résumé de la Charte sera disponible en septembre, une fois publiée au Moniteur belge.

PROCHAINE RÉUNION : le 28/09 à 19h30

Merci à toutes et tous de votre participation ! Bel été 😊 !

Pour la Fondation rurale de Wallonie,

Pierre-Emmanuel GILLARD et Séverine SCHONNE



RETROUVEZ TOUTE L'INFO RELATIVE À L'ODR SUR LE SITE WWW.SAINTE-ODE-ODR.INFO



Laurent Raskin
Agent relais communal
Rue des Trois-Ponts, 46 6680 Sainte-Ode
061/21 04 51 - laurent.raskin@sainte-ode.be



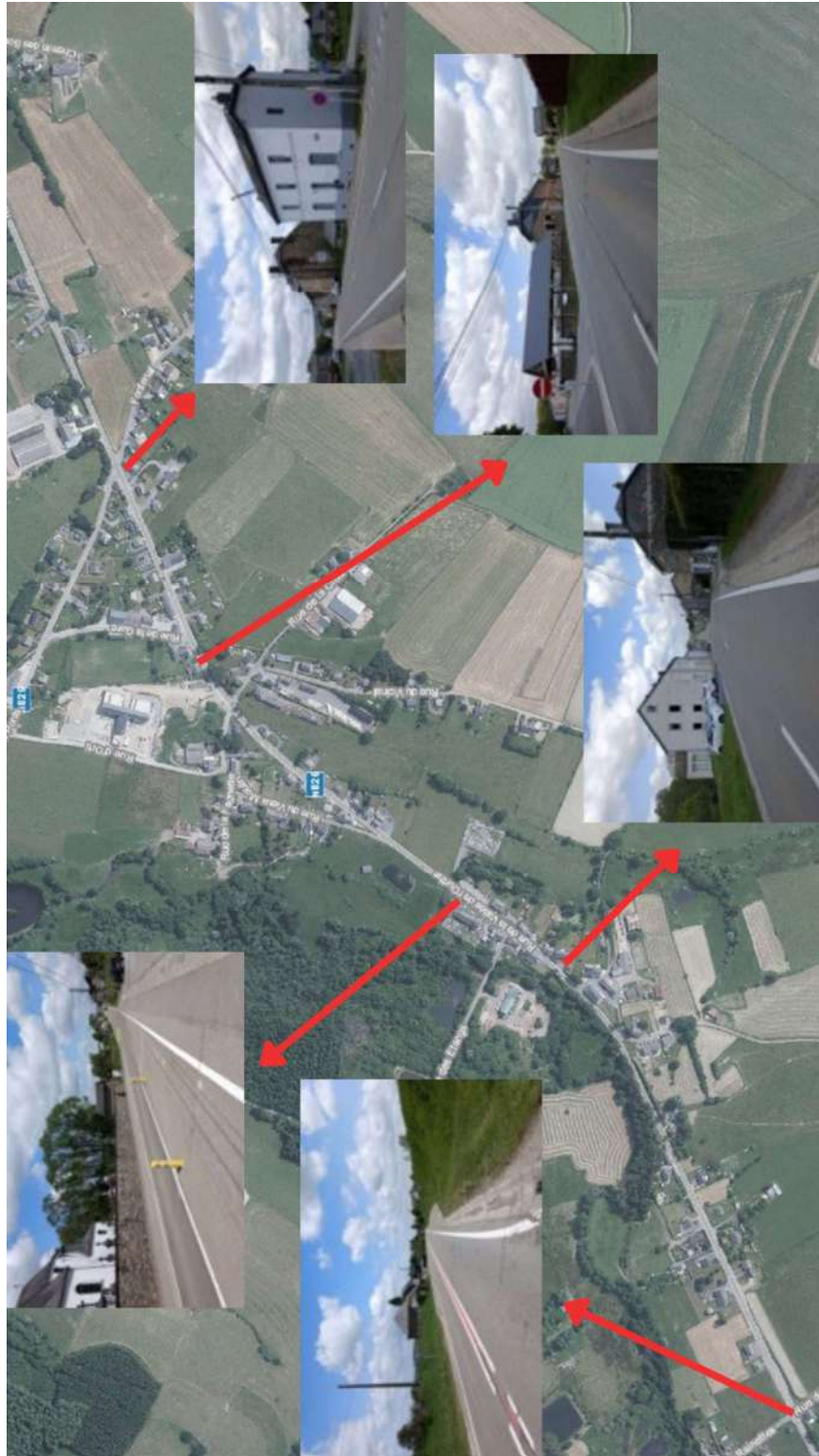
Pierre-Emmanuel Gillard et Séverine Schonne
Agents de Développement
Rue des Tilleuls, 1E 6900 Marloie
084/21 98 60 - famenne@frw.be

Analyse d'un espace public avant son aménagement

Amberloup – Aménagement de la traversée

COMMUNE DE SAINTE-ODE

Vue aérienne avec le périmètre de réflexion de réflexion pour visualiser les limites de l'espace à analyser.



o. Votre relation personnelle avec cet espace



Explication

Préalablement au diagnostic plus objectif, les premières questions s'attardent sur votre ressenti personnel par rapport à l'espace concerné. Cette première partie est donc tout à fait subjective et a pour intérêt de ne pas être influencée par la suite du questionnaire.

Actuellement, **quelle image** avez-vous de tout cet espace ?

- Une image positive
- Une image négative
- Sans avis

Pourquoi ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

En dehors de son aspect esthétique, quel est le **premier mot** qui vous vient à l'esprit en voyant cet espace ?

.....

2. Les ambiances et caractéristiques de l'espace



Explication

Il est ici question de déceler ce qui constitue l'atmosphère générale de l'espace ainsi que des éléments plus ponctuels (sous espaces, vues paysagères...) qui se démarqueraient de celle-ci. Certaines caractéristiques seront amenées à être valorisées alors que d'autres (plus négatives) pourront davantage être changées.

Voyez-vous des **ambiances ponctuelles** au sein de l'espace qui se détachent de l'atmosphère générale ? *(vous pouvez les indiquer sur le plan de la page suivante)*

Oui

Non

Lesquelles ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

3

Existe-t-il **des vues paysagères, des perspectives** ou d'autres éléments visuels ? *(vous pouvez les indiquer sur le plan de la page suivante)*

Oui

Non

Lesquels ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

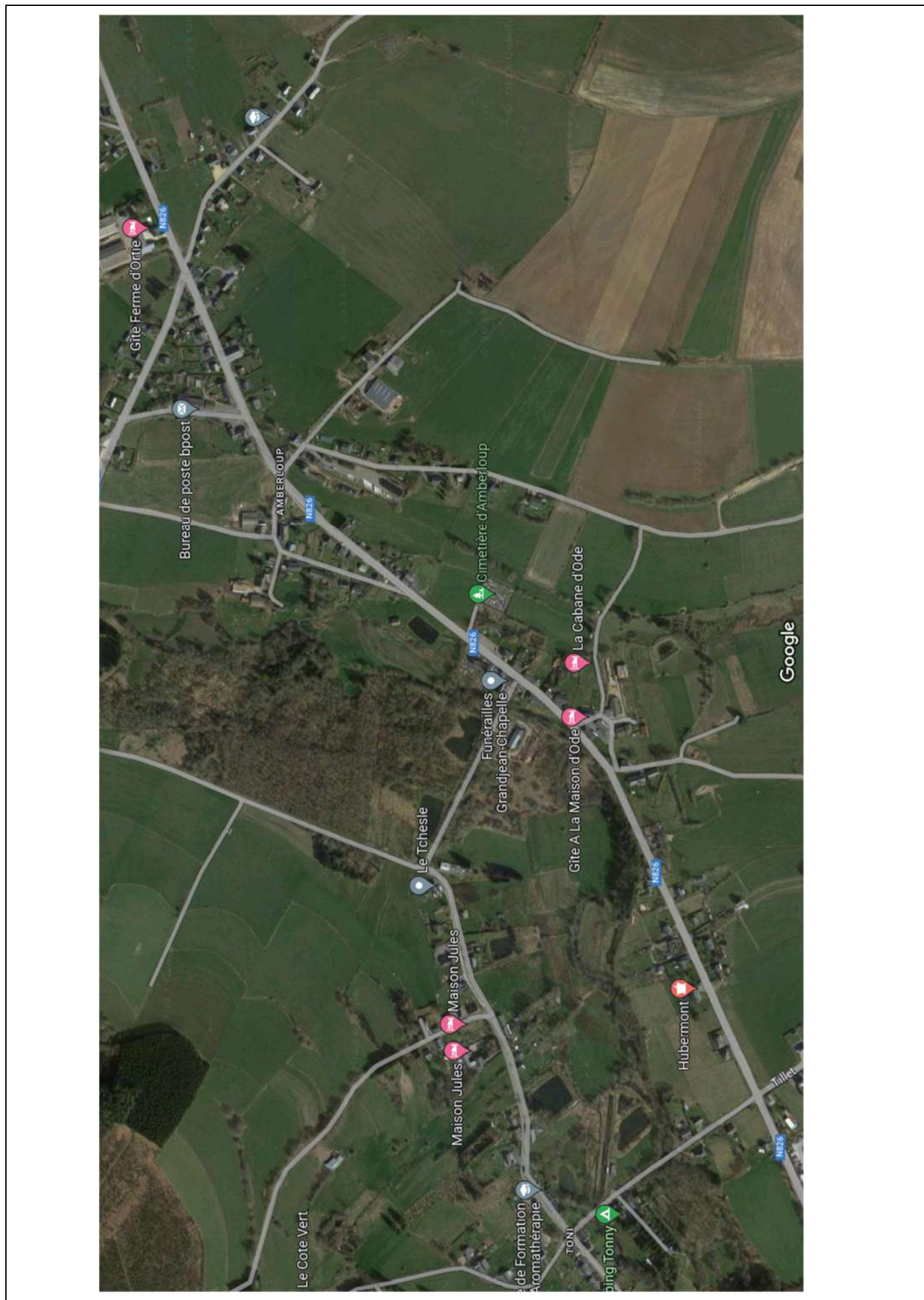
.....

.....

.....

.....

4



8	<p>Les devant-de-portes (les espaces entre le pied de la façade et la voirie) sont-ils plutôt ouverts ou fermés (avec une clôture, un muret, une haie) ?</p> <p><input type="checkbox"/> Ouverts <input type="checkbox"/> Fermés <input type="checkbox"/> Ouverts et fermés</p>
	<p>Ces devant-de-portes forment-ils un ensemble homogène et qualitatif ?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Je ne sais pas</p>
	<p>Ces devant-de-portes doivent-ils faire l'objet d'une attention particulière dans le cadre du projet d'aménagement ?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Je ne sais pas</p>

4. La mobilité au sein de l'espace



Explication

La question de la mobilité est évidemment centrale. Problèmes de stationnements, vitesse excessive, insécurité des piétons... Il est donc important d'objectiver la question pour déceler ce qui est réellement problématique et devra être solutionné par l'aménagement à venir et ce qui l'est moins.

9

Qu'en est-il de la situation existante générale en matière de mobilité ? (*plusieurs choix possibles*)

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> La vitesse des véhicules est adaptée | <input type="checkbox"/> Les aménagements pour les piétons sont absents |
| <input type="checkbox"/> La vitesse des véhicules est trop élevée | <input type="checkbox"/> Les aménagements pour les cyclistes sont présents |
| <input type="checkbox"/> L'espace dédié à la voiture est adapté | <input type="checkbox"/> Les aménagements pour les cyclistes sont absents |
| <input type="checkbox"/> L'espace dédié à la voiture est trop grand | <input type="checkbox"/> Autres : |
| <input type="checkbox"/> Les aménagements pour la sécurité routière sont présents | |
| <input type="checkbox"/> Les aménagements pour la sécurité routière sont absents | |
| <input type="checkbox"/> Il y a un sentiment général de sécurité | |
| <input type="checkbox"/> Il y a un sentiment général d'insécurité | |
| <input type="checkbox"/> Les aménagements pour les piétons sont présents | |

10

Qu'en est-il de la situation existante en matière de **stationnement** ? (*plusieurs choix possibles*)

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> L'offre est trop importante | <input type="checkbox"/> Le conflit entre le stationnement riverain et le stationnement des visiteurs |
| <input type="checkbox"/> L'offre est adaptée aux besoins | <input type="checkbox"/> Autres : |
| <input type="checkbox"/> L'offre est insuffisante | |
| <input type="checkbox"/> Les places sont mal localisées | |
| <input type="checkbox"/> Les places ne sont pas bien délimitées | |
| <input type="checkbox"/> Les places sont dangereuses | |
| <input type="checkbox"/> La présence de voitures-ventouses (stationnement long terme) | |

<p style="text-align: center;">11</p>	<p>Qu'en est-il de la situation existante en matière de cheminements piétons et vélo ? (<i>plusieurs choix possibles</i>)</p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> <input type="checkbox"/> Les cheminements sont présents en suffisance <input type="checkbox"/> Les cheminements ne sont pas présents <input type="checkbox"/> Les cheminements sont assez larges <input type="checkbox"/> Les cheminements sont trop étroits <input type="checkbox"/> Les cheminements sont continus (pas de rupture dans le cheminement) <input type="checkbox"/> Les cheminements ne sont pas continus <input type="checkbox"/> Les traversées piétonnes sont présentes <input type="checkbox"/> Les traversées piétonnes ne sont pas présentes <input type="checkbox"/> Les pistes cyclables sont présentes <input type="checkbox"/> Les pistes cyclables ne sont pas présentes </td> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> <input type="checkbox"/> La cohabitation est possible entre les cyclistes et les voitures (trafic et vitesse peu élevés) <input type="checkbox"/> La cohabitation est impossible entre les cyclistes et les voitures (trafic et vitesse trop élevés) <input type="checkbox"/> Autres : </td> </tr> </table>	<input type="checkbox"/> Les cheminements sont présents en suffisance <input type="checkbox"/> Les cheminements ne sont pas présents <input type="checkbox"/> Les cheminements sont assez larges <input type="checkbox"/> Les cheminements sont trop étroits <input type="checkbox"/> Les cheminements sont continus (pas de rupture dans le cheminement) <input type="checkbox"/> Les cheminements ne sont pas continus <input type="checkbox"/> Les traversées piétonnes sont présentes <input type="checkbox"/> Les traversées piétonnes ne sont pas présentes <input type="checkbox"/> Les pistes cyclables sont présentes <input type="checkbox"/> Les pistes cyclables ne sont pas présentes	<input type="checkbox"/> La cohabitation est possible entre les cyclistes et les voitures (trafic et vitesse peu élevés) <input type="checkbox"/> La cohabitation est impossible entre les cyclistes et les voitures (trafic et vitesse trop élevés) <input type="checkbox"/> Autres :
<input type="checkbox"/> Les cheminements sont présents en suffisance <input type="checkbox"/> Les cheminements ne sont pas présents <input type="checkbox"/> Les cheminements sont assez larges <input type="checkbox"/> Les cheminements sont trop étroits <input type="checkbox"/> Les cheminements sont continus (pas de rupture dans le cheminement) <input type="checkbox"/> Les cheminements ne sont pas continus <input type="checkbox"/> Les traversées piétonnes sont présentes <input type="checkbox"/> Les traversées piétonnes ne sont pas présentes <input type="checkbox"/> Les pistes cyclables sont présentes <input type="checkbox"/> Les pistes cyclables ne sont pas présentes	<input type="checkbox"/> La cohabitation est possible entre les cyclistes et les voitures (trafic et vitesse peu élevés) <input type="checkbox"/> La cohabitation est impossible entre les cyclistes et les voitures (trafic et vitesse trop élevés) <input type="checkbox"/> Autres :		
<p style="text-align: center;">12</p>	<p>Qu'en est-il de la situation existante concernant les arrêts de transports en commun ? (<i>plusieurs choix possibles</i>)</p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> <input type="checkbox"/> Les arrêts sont bien aménagés (pour les usagers et les bus) <input type="checkbox"/> Les arrêts sont mal aménagés (pour les usagers et les bus) <input type="checkbox"/> Autres : </td> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> <input type="checkbox"/> Les arrêts sont bien positionnés <input type="checkbox"/> Les arrêts sont mal positionnés </td> </tr> </table>	<input type="checkbox"/> Les arrêts sont bien aménagés (pour les usagers et les bus) <input type="checkbox"/> Les arrêts sont mal aménagés (pour les usagers et les bus) <input type="checkbox"/> Autres :	<input type="checkbox"/> Les arrêts sont bien positionnés <input type="checkbox"/> Les arrêts sont mal positionnés
<input type="checkbox"/> Les arrêts sont bien aménagés (pour les usagers et les bus) <input type="checkbox"/> Les arrêts sont mal aménagés (pour les usagers et les bus) <input type="checkbox"/> Autres :	<input type="checkbox"/> Les arrêts sont bien positionnés <input type="checkbox"/> Les arrêts sont mal positionnés		
<p style="text-align: center;">13</p>	<p>D'autres initiatives de mobilité sont-elles présentes au sein de l'espace ?</p> <input type="checkbox"/> Un point de covoiturage <input type="checkbox"/> Une station de voiture partagée <input type="checkbox"/> Un pédibus (accompagnement des enfants à pied vers l'école par des adultes) <input type="checkbox"/> Aucune <input type="checkbox"/> Sans avis <input type="checkbox"/> Autres :		

6. Votre point de vue sur cet espace



Explication :

Après avoir réalisé l'analyse objective du site grâce à l'ensemble des questions auxquelles vous avez répondu, vous pouvez maintenant nous faire part des éléments essentiels que vous en retirez sur l'espace ainsi que vos attentes et besoins. Pour être pris en compte dans le projet d'aménagement, ils devront apporter une plus-value pour la collectivité

17

Après avoir réalisé l'analyse objective de l'espace, quels sont pour vous les **3 éléments positifs et négatifs** de cette analyse qui vous semblent les plus importants à prendre en compte pour le futur aménagement ?

Éléments positifs :

1.
2.
3.

Éléments négatifs :

1.
2.
3.

18

Avez-vous des **besoins** particuliers pour l'aménagement du site ?

.....
.....
.....
.....

19

Avez-vous des **points d'attention** particuliers à communiquer pour l'aménagement du site ?

.....
.....
.....
.....



CLDR DE SAINTE-ODE

Compte-rendu de la réunion du JEUDI 28 SEPTEMBRE 2023
Administration communale de Sainte-Ode

PRÉSENTS :

- Membres de la CLDR : Zohra Barkat, Dany Chisogne, Sébastien Fourneau, Stéphanie Gillard, Laurence Henrotte, Jean-François Lecocq, Nicole Pierlot, Pierre Pirard, Christophe Thiry, Catherine Poos, Jean-Pol Misson, Arnaud Coenen, Nathalie Jaumain, Brigitte Mottet, Sophie Raskin, Sylvie Laurant et Jean-François Winkin ;
- Bureau d'études Impact : Mary Genatzy, Stéphane Mottiaux, Gladys Lavianne ;
- Fondation rurale de Wallonie : Pierre-Emmanuel Gillard et Séverine Schonne.

EXCUSÉS :

- Membres de la CLDR : Virginie Pinson, Pierre-Christophe Stavaux

Le Bourgmestre introduit la rencontre en remerciant les membres de la CLDR, le bureau d'études Impact et la FRW pour leur investissement et leur travail à un rythme soutenu pour aboutir à l'avant-projet de PCDR soumis à l'approbation ce soir.

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIÈRE RÉUNION

Le compte-rendu de la réunion de CLDR du 22 juin 2023 est approuvé sans modification.

2) APPROBATION DE L'AVANT PROJET DE PCDR ET DE LA 1^{ère} DEMANDE DE CONVENTION



Travaillé lors des réunions dans les villages, présenté en réunion de synthèse et **validé lors de la 1^{ère} réunion de la CLDR.**

Travail sur les enjeux et objectifs au cours des réunions de CLDR 1 et 2 : **validation lors de la CLDR 3 (09/02) + lancement appel à idées**

Analyse des propositions de projets par la CLDR 4 (réalisé le 16/03)
Cotation des projets individuellement en CLDR 5 (13/04)
Répartition en lots = CLDR 6 (25/05)
Réflexions autour du contenu des fiches-projets : CLDR 7 (08/06) + CLDR 8 (22/06)

A
P
P
R
O
B
A
T
I
O
N

Ce
soir



Laurent Raskin
Agent relais communal
Rue des Trois-Ponts, 46 6680 Sainte-Ode
061/21 04 51 - laurent.raskin@sainte-ode.be



Pierre-Emmanuel Gillard et Séverine Schonne
Agents de Développement
Rue des Tilleuls, 1E 6900 Marloie
084/21 98 60 - famenne@frw.be

Les agents de développement rappellent les grandes lignes du processus participatif :

- 4 réunions d'informations-consultations à Amberloup, Hubermont, Lavacherie et Tillet entre le 15 septembre et le 6 octobre
- Une réunion de synthèse le 20 octobre
- Rencontre de 13 personnes-ressources entre juillet et septembre
- Réunion avec le conseil des enfants et les comités - associations locales
- Organisation d'un appel à projets à destination des habitants
- 9 réunions de CLDR entre le 15 décembre et le 28 septembre
- Des réunions et visites de terrain avec l'auteur, les autorités communales, régionales (traversée d'Amberloup), les opérateurs touristiques (circuit de découverte du territoire), le club de football (projet de Tillet), le personnel communal et para-communal...

La FRW passe ensuite en revue le contenu du PCDR, partie après partie :

- Partie 1 - Analyse des caractéristiques socio-économiques du territoire
- Partie 2 - Description des résultats de la consultation de la population
- Partie 3 - Diagnostic partagé
- Partie 4 - Objectifs de développement
- Partie 5 - Fiches-projets et actions
- Partie 6 - Tableau récapitulatif des projets

CONCERNANT LA PARTIE 5 – FICHES PROJETS :

Suite aux différentes réunions de travail menées durant l'été pour étayer les fiches-projets, le bureau d'études propose à la CLDR d'effectuer quelques modifications dans le lot 1 :

- a) CRÉATION DE LOGEMENTS TREMPLINS : la localisation envisagée ne convient plus ; en effet, BPOST est revenu sur sa décision et a décidé de ne plus mettre en vente le bâtiment. Faute de localisation à ce stade de l'élaboration du PCDR, la proposition est de positionner ce projet en lot 2 pour se donner le temps de trouver une localisation adéquate.
- b) AMÉNAGEMENT DE LA SALLE DE FOOT DE TILLET : l'usage de cette salle se résumant à des activités sportives et dans la mesure où les subsides Infrasports sont gelés pour 6 ans (car subside reçu cette année pour l'éclairage du terrain de foot à Tillet), il paraît plus pertinent de décaler le projet en lot 2.
- c) Dans le lot 2 – projets immatériels – il est proposé de regrouper sous le vocable « MISE EN PLACE D'INITIATIVES EN FAVEUR DES AÎNÉS » les deux fiches : « CRÉATION D'ACTIVITÉS POUR LES AÎNÉS » et « MISE EN PLACE DE SERVICES À DOMICILE SUPPLÉMENTAIRES EN FAVEUR DES AÎNÉS ».
- d) Enfin, 4 projets concernant l'environnement et la biodiversité étaient positionnés dans les différents lots :
 - Actions de protection, de restauration et de développement de la biodiversité (lot 1 matériel)
 - Construction d'aires de vision d'observation de la nature (lot 2 matériel)
 - Création de jardins partagés, forêts comestibles et vergers (lot 3 matériel)
 - Sensibilisation à l'agroforesterie (lot 3 immatériel)



Laurent Raskin
Agent relais communal
Rue des Trois-Ponts, 46 6680 Sainte-Ode
061/21 04 51 - laurent.raskin@sainte-ode.be



Pierre-Emmanuel Gillard et Séverine Schonne
Agents de Développement
Rue des Tilleuls, 1E 6900 Marloie
084/21 98 60 - famenne@frw.be

La proposition consiste à les rassembler, en lot 1 immatériel, sous cette fiche : « CRÉATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL « NATURE » ET MISE EN PLACE D' ACTIONS EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ ». En effet, la création d'un « Groupe Nature » permettra de réfléchir globalement et stratégiquement aux actions à mettre en place pour restaurer ou développer le maillage écologique et protéger la biodiversité.

➔ **Ces propositions de modifications sont jugées pertinentes et acceptées par la CLDR.**

CHOIX DE LA PREMIERE DEMANDE DE CONVENTION :

Le bureau d'études Impact détaille ensuite les projets matériels du lot 1.

La CLDR émet les remarques et questions suivantes :

- ***Pourquoi ne pas prévoir une piste cyclable dans la traversée d'Amberloup ?*** Réponse : au vu de la largeur de la voirie (trop étroite pour prévoir un trottoir et une piste cyclable) et de son utilisation par un trafic de transit et de nombreux camions, il vaut mieux rediriger les cyclistes vers les voies lentes existantes pour assurer leur sécurité.

- ***Qu'est-ce que le schlamm rouge, utilisé pour marquer l'entrée et la sortie du village ? Est-ce un matériau qui résiste dans le temps ?*** Réponse : c'est un matériau plus durable que le béton coloré rouge tel que celui posé à Lavacherie.

- **Attention que la zone verte de détente et de jeux envisagée en face de l'église d'Amberloup est une propriété de la Fabrique d'Église.**

- **Les entrées de village d'Amberloup seront marquées d'un totem emblématique de la commune (à définir).**

- **Il serait pertinent d'intégrer le futur « Groupe Nature » dans les réflexions relatives à l'aménagement d'espaces verts dans les fiches-projets, notamment pour le projet de « Création d'espaces de loisirs extérieurs dans les villages », afin d'avoir une cohérence sur l'ensemble de la commune et agir efficacement sur le maillage écologique.**

- **Le lavoir qui se trouve à Gërimont sur le terrain qui sera aménagé en aire de jeux dans le cadre de la fiche-projet lot 1 -M. P7 mériterait d'être restauré.**

- **Est-ce que l'aménagement de convivialité prévu à Tonny sera accessible depuis la route ?** Réponse : oui, c'est prévu moyennant le démontage d'une partie du muret existant.

- **Concernant le projet de « circuit ludique » ➔ le bureau d'études vérifiera sur le tracé que l'itinéraire reste uniquement sur la commune de Sainte-Ode. Il faudra aussi prévoir d'informer les randonneurs sur l'HORECA et logements aux environs afin de faire vivre l'économie locale.**

- **Concernant le projet de voie lente Tillet-Magerotte : pourquoi bétonner sur 3 m et sur toute la longueur ? La CLDR préférerait une option plus verte, plus intégrée et surtout moins chère. L'idéal serait d'envisager un revêtement différent et cohérent en fonction des réalités du terrain (côte, etc.). Pour rappel, la solution initiale de réhabiliter l'ancienne ligne de tram n'est plus envisagée vu qu'elle passe à présent sur terrains privés.**



Laurent Raskin
Agent relais communal
Rue des Trois-Ponts, 46 6680 Sainte-Ode
061/21 04 51 - laurent.raskin@sainte-ode.be



Pierre-Emmanuel Gillard et Séverine Schonne
Agents de Développement
Rue des Tilleuls, 1E 6900 Marloie
084/21 98 60 - famenne@frw.be

- **Pourquoi ne pas organiser un sondage des utilisateurs possibles au préalable à la réalisation de la voie lente ?** Réponse : dans l'absolu, ce serait une bonne idée mais dans les faits, c'est difficilement réalisable tant que l'infrastructure n'est pas présente. Misons sur le fait que l'offre crée la demande et qu'il est intéressant de profiter des subsides du Développement rural pour finaliser la dorsale « voie lente » sur la commune.

- **À noter que le projet de la Cortelle se retrouve à différents endroits dans le dossier. → Le bureau d'études vérifie et corrige si nécessaire. Mais il est probable que cette répétition soit liée à la transversalité de la stratégie : un même projet peut répondre simultanément à plusieurs objectifs.**

Il s'agit ensuite de décider quel projet introduire en 1^{ère} demande de convention. Pour ce faire, chaque membre de la CLDR dispose d'une gommette à positionner face au projet de son choix.

Avant de coller leur gommette, les membres de la CLDR sont invités à se demander quel projet apporte - plus qu'un autre - une réponse aux questions suivantes :

- *Est-ce que le projet concerne une majorité d'habitants de la commune ?*
- *Est-ce que ce projet amènera une plus-value significative au territoire ?*
- *Est-ce que le projet est réalisable rapidement (maîtrise communale totale, coût, etc.) ?*
- *Est-ce que le projet est précis ou reste-t-il des zones d'ombres ?*

C'est le projet « Création d'espaces de loisirs extérieurs dans les villages » qui l'emporte haut la main avec 14 gommettes sur 17.

→ **Moyennant quelques remarques et points d'attention sur certaines fiches-projets, l'avant-projet de PCDR est approuvé à l'unanimité par la CLDR et la première demande de convention concernera la « Création d'espaces de loisirs extérieurs dans les villages ».**

LES SUITES :

Si la phase d'élaboration du PCDR touche à sa fin, plusieurs étapes administratives sont encore nécessaires :

- Approbation de l'avant-projet de PCDR par le Collège
- Avis de conformité par le Service extérieur du Département du Développement rural (SPW-DGO3-DDR)
- Approbation du projet de PCDR par le Conseil communal
- Défense du PCDR devant le PAT (Pôle d'aménagement du territoire) : une délégation présentera le PCDR au PAT et répondra aux éventuelles questions. Le PAT remettra ensuite un avis sur la qualité du dossier à la Ministre de la Ruralité. **Il est de coutume qu'un membre de la CLDR fasse partie de la délégation afin de témoigner de son expérience participative au sein de la Commission.**
- Approbation du PCDR par le Gouvernement wallon : le Gouvernement wallon peut approuver le PCDR pour une durée maximale de 10 ans (cela peut être moins). Cette reconnaissance par le GW permet à la commune d'accéder aux subsides du développement rural.



Laurent Raskin
Agent relais communal
Rue des Trois-Ponts, 46 6680 Sainte-Ode
061/21 04 51 - laurent.raskin@sainte-ode.be



Pierre-Emmanuel Gillard et Séverine Schonne
Agents de Développement
Rue des Tilleuls, 1E 6900 Marloie
084/21 98 60 - famenne@frw.be

3) ÉVALUATION DU PROCESSUS D'ÉLABORATION DU PCDR

Si le travail de l'auteur (le bureau d'études Impact) se clôture en même temps que l'approbation du PCDR par le Gouvernement wallon, ce n'est pas le cas de la Fondation rurale de Wallonie. En effet, les agents de développement poursuivent leur mission d'accompagnement de la commune et de ses habitants pour la mise en œuvre concrète des projets et actions du PCDR.

- ➔ Dans un souci constant d'amélioration du travail fourni, la FRW distribue à la CLDR un questionnaire d'évaluation individuel portant sur le volet participatif de l'élaboration du PCDR.

4) DIVERS



N'hésitez pas à nous rejoindre le lundi 16/10 à 19h30 à la salle du Conseil communal pour la réunion de lancement du « Groupe Nature ». À cette occasion, une conférence sur l'agroforesterie sera proposée.

Merci de relayer aux personnes intéressées ! L'invitation passera par le bulletin communal.

Le clap de fin de la phase d'élaboration du dossier est agrémenté d'un blind test musical. Chacun des 8 extraits de chanson ayant été soigneusement choisi par les agents de développement pour faire référence aux « meilleurs moments » de l'ODR. Anecdotes, fous rires et amusement garantis !

Le Bourgmestre clôture la séance en remerciant l'ensemble des acteurs, en félicitant les GO de la Fondation rurale de Wallonie pour leur travail et en invitant les personnes présentes à partager un verre de l'amitié offert par la commune.

Merci à toutes et tous de votre participation !

Pour la Fondation rurale de Wallonie,

Pierre-Emmanuel GILLARD et Séverine SCHONNE



Laurent Raskin
Agent relais communal
Rue des Trois-Ponts, 46 6680 Sainte-Ode
061/21 04 51 - laurent.raskin@sainte-ode.be



Pierre-Emmanuel Gillard et Séverine Schonne
Agents de Développement
Rue des Tilleuls, 1E 6900 Marloie
084/21 98 60 - famenne@frw.be



Fondation Rurale
de Wallonie

COMMUNE DE SAINTE-ODE

Compte-rendu de la réunion plénière BiodiverCité 2023

Administration communale de Sainte-Ode, le lundi 16 octobre 2023

Présents : Catherine POOS (échevine de l'environnement et du développement durable), Laurent Raskin (agent-relais et employé en charge des dossiers BiodiverCité), Brigitte Mottet, François Hatert, Nicolas Dermine et Christophe François (citoyens) ;

Pour la Fondation rurale de Wallonie : Pierre-Emmanuel GILLARD et Séverine SCHONNE (FRW).

À l'ordre du jour de cette rencontre :

- Présentation de l'appel à projets BiodiverCité et des projets en cours et à venir ;
- Création d'un groupe de travail « Nature » ;
- Conférence sur l'agroforesterie.

CONTEXTE

Cette réunion est organisée dans le cadre du volet participatif de l'appel à projets BiodiverCité et des demandes exprimées lors des consultations citoyennes menées dans le cadre de l'Opération de Développement rural de la commune. Le Programme Communal de Développement Rural (PCDR) établi lors de cette opération est un programme d'actions pour les 10 ans à venir qui a été co-construit avec la population. L'objectif général est d'améliorer le cadre et la qualité de vie à Sainte-Ode. Ce programme propose des projets à mettre en œuvre dans différentes thématiques : mobilité, économie, logements, espaces publics... mais aussi environnement.

APPEL À PROJETS BIODIVERCITÉ

L'appel à projets BiodiverCité est né en 2021 de la fusion de ces différents subsides "nature" : la semaine de l'arbre, le plan maya, le PCDN et les cimetières nature. L'objectif de la Région wallonne est d'avoir des projets plus impactants à l'échelle de toute la Wallonie et d'opérer une simplification administrative.

Tout d'abord, les agents de développement de la FRW illustrent par des exemples concrets les thématiques qui peuvent faire l'objet de subsides dans le cadre de cet appel à projets.

Ensuite, l'agent communal en charge des dossiers BiodiverCité notamment - Laurent Raskin - présente à l'assemblée les projets financés et réalisés à Sainte-Ode grâce à l'appel à projets BiodiverCité 2022 et pour lequel les écoles avaient été sollicitées afin de proposer leurs idées : jardins partagés, plantation d'arbres fruitiers, haies ligneuses, nichoirs, semaine de l'arbre, etc.



Pour terminer, Catherine Poos, échevine de l'environnement, détaille les projets rentrés dans le cadre de l'appel à projets 2023 et pour lequel la commune est en attente du feu vert de l'administration. Ces projets ont été proposés par les enfants du Conseil consultatif des Enfants sur base des conseils du DNF : panneaux didactiques de préservation d'espèces, nichoirs pour cincles plongeurs et pipistrelles, plantations de haies, etc.

MISE EN PLACE D'UN GROUPE DE TRAVAIL "NATURE"

Pour répondre à l'appel à projets BiodiverCité et donc proposer des projets à financer opportuns pour le territoire, la commune peut déjà s'appuyer sur des partenaires de terrain qui œuvrent en faveur de l'environnement naturel comme le Parc naturel des deux Ourthes, le Contrat de Rivière Ourthe, le DNF mais aussi le Conseil communal des enfants.

- ➔ C'est pour étoffer le volet citoyen de BiodiverCité et assurer une réflexion globale, cohérente et durable que se crée ce groupe de travail "Nature".

C'est un groupe de travail ouvert à tous ceux qui le souhaitent, pas besoin d'avoir des connaissances particulières en environnement mais juste l'envie de s'investir pour la "Nature". Ce groupe se réunira au minimum pour une réunion plénière par an, certainement davantage en fonction des demandes et des intérêts des membres du groupe mais aussi des projets concrets à mener sur le terrain.

- ➔ **4 personnes se portent candidates ; la campagne de communication va se poursuivre notamment dans le cadre de la « Semaine de l'arbre » (distribution et animations au programme) pour étoffer le groupe.**

CONFÉRENCE SUR L'AGROFORESTERIE

La réunion se poursuit par une intervention de Géraud de Streel de l'AWAF (Association pour l'Agroforesterie en Wallonie et à Bruxelles). Son exposé, richement illustré d'exemples concrets et vulgarisé, démontre l'intérêt de l'alliance arbre et champ dans notre société actuelle.

DIVERS :

La Maison de l'Urbanisme Famenne-Ardenne, le Contrat de Rivière Ourthe et le Parc naturel des deux Ourthes ont le plaisir de vous convier à une matinée d'échanges tout public « *Mes infrastructures agricoles face aux aléas climatiques* » qui se déroulera le 30 novembre 2023 de 9h à 12h30 à la Maison rurale de Cens. C'est gratuit mais sur inscription : <https://mufa.be/news/72/296/Mon-habitation-face-aux-changements-climatiques-19.11.html>

Pour la FRW,

Pierre-Emmanuel GILLARD et Séverine SCHONNE

